



E/ECA/COE/36/5
AU/STC/FMEPI/EXP/5(III)
Distr. générale
8 mars 2017

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-sixième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Troisième réunion

**Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les
affaires monétaires, la planification économique et
l'intégration et de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour
l'Afrique**

Réunion des Comités d'experts
Dakar, 23-25 mars 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

**Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission
économique pour l'Afrique (couvrant la période allant d'avril
2016 à mars 2017)**

Contents

Avant-propos	iii
I. Aperçu des activités prévues au programme et de leurs résultats.....	1
A. Politique macroéconomique.....	1
B. Intégration régionale et commerce.....	3
C. Innovations, technologies et gestion des ressources en Afrique	7
D. Statistique.....	11
E. Renforcement des capacités	14
F. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	15
G. Activités sous-régionales de développement	18
1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord	18

* E/ECA/COE/36/1-AU/STC/FMEPI/EXP/1(III)

2.	Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest.....	20
3.	Bureau sous-régional en Afrique centrale.....	22
4.	Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.....	24
5.	Bureau sous-régional en Afrique australe.....	27
H.	Planification et administration du développement.....	30
I.	Politiques de développement social.....	33
II.	Coopération technique : programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement.....	36
A.	Programme ordinaire de coopération technique.....	36
B.	Compte de l'ONU pour le développement.....	38

Avant-propos

Rendant compte des principales réalisations du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) au cours de la période allant d'avril 2016 à mars 2017, le présent rapport donne un aperçu des manifestations et activités majeures organisées et menées par cette dernière en exécution du mandat étendu de favoriser le développement économique et social de l'Afrique à elle assigné. Il s'arrête en outre sur un certain nombre de domaines d'intervention stratégiques clés de la Commission qui viennent donner toute la mesure de la contribution de cette dernière à la réalisation de cette ambition.

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons

Au cours de la période considérée, la CEA a grandement contribué à la thématique du progrès socioéconomique du continent sur plusieurs fronts. De concert avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, elle continue d'apporter un concours d'ordre technique et politique aux pays africains. Elle a ainsi concouru à arrêter la contribution de l'Afrique au texte du document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » en aidant à dégager une position commune africaine adossée aux mêmes principes que ceux qui sous-tendent l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons qui, adopté par l'Union africaine en 2015, sera érigé en plan d'action continental par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine à son vingt-quatrième sommet, tenu à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2015. La position commune africaine est l'expression du consensus qui s'est dégagé entre pays africains au sujet des défis, priorités et aspirations du continent et des stratégies qu'ils appellent.

Il s'agit en Afrique de mettre en œuvre en toute cohérence le Programme 2030 et l'Agenda 2063 envisagés ensemble, le but étant de réduire au minimum tout double emploi, d'alléger le fardeau d'exécution mis à la charge des États membres et d'éviter que les deux programmes se disputent inutilement les ressources disponibles. Que certains objectifs de l'Agenda 2063 intéressent l'Afrique seule, nul ne le conteste. Il s'agit également de pourvoir à une meilleure coordination, l'objectif étant de mettre en œuvre lesdits programmes en toute efficacité et d'appréhender les domaines de convergence ainsi que ceux qui intéressent l'Afrique seule. À cet égard, la CEA a continué, au cours de la période considérée, d'œuvrer à mettre au point un canevas commun cohérent qui viendrait permettre de faire une place au Programme à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 dans tout cadre de planification nationale.

Le Programme 2030 appréhende les défis du développement de l'Afrique dans leurs dimensions mondiales, l'Agenda 2063 les envisageant dans leur dimension régionale. Pour mettre en œuvre l'un et l'autre programmes, il faudra dès lors : i) en justifier et faire comprendre précisément l'intérêt ; ii) se donner les moyens de faire en toute cohérence une place à l'un et l'autre programmes dans tout cadre de planification nationale et iii) mener des travaux de recherche, le but étant de donner aux décideurs les moyens d'arrêter des choix de principe éclairés. Tout cadre commun d'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 devra être assorti de solides outils de contrôle et d'évaluation qui viennent ériger la planification et la gestion axées sur les résultats en tradition. En fixant des cibles et des étapes clés, ce cadre amènerait toutes les parties intéressées à concourir à permettre aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement. Le cadre en question devrait également permettre de cerner les causes de défaillance et de les éliminer à la faveur de procédures d'évaluation. S'agissant de rendre compte de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la Commission entend y procéder en toute cohérence selon une

approche intégrée, l'idée étant de mettre les pays à contribution le moins possible à l'occasion de cette entreprise.

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

Sachant que la bonne gouvernance est essentielle pour permettre à l'Afrique de tenir le pari de la rupture d'avec le passé, la CEA est résolument décidée à accompagner le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans l'ambition qu'il s'est donné de suivre l'évolution de cette entreprise et de mettre en commun toutes pratiques optimales en ce domaine. Elle a ainsi, au cours de la période considérée, utilement et stratégiquement concouru à organiser l'entreprise de revitalisation du Mécanisme, qui sera mise en route en janvier 2016. Ayant été l'occasion d'un bilan des acquis et faiblesses depuis le début de l'année 2016, cette entreprise est venue susciter un changement d'approche salutaire qui aura conduit un plus grand nombre de pays à procéder chacun de nouveau à son auto-évaluation.

La CEA continue d'œuvrer en étroite collaboration avec le secrétariat du Mécanisme à lui apporter son concours à l'occasion d'activités nationales de formation technique et de missions d'examen externes. Faisant fond sur les avantages comparatifs dont elle jouit, elle a prêté un concours décisif au secrétariat du Mécanisme dans les domaines de la création de savoir et du renforcement des capacités, ce concours non négligeable étant venu permettre au Mécanisme de franchir d'ores et déjà certaines étapes importantes : i) trois pays, à savoir le Sénégal, le Soudan et le Tchad, ont achevé leur examen externe ; ii) pour la première fois, la seconde série d'examens a été entamée, le Kenya en ayant donné le coup d'envoi et ; iii) le Mécanisme a de nouveau noué des relations de travail constructives avec ses partenaires stratégiques, deux nouvelles institutions, la Fondation Mo Ibrahim et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, étant venues s'ajouter à ces derniers.

Aussi suis-je convaincu que l'ambition première d'asseoir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans la vocation qui est la sienne de promouvoir le programme de gouvernance en Afrique n'est pas lointaine, la CEA étant venue, par son concours décisif, permettre de restituer toute sa crédibilité à cette procédure.

Assurer le suivi de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et encourager à donner suite dans la cohérence et la coordination aux recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites

Résolue à combattre le fléau des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, la CEA a apporté au Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites un concours inestimable à l'occasion de ses travaux, s'agissant spécialement de plaider la cause de la lutte contre ce phénomène, de se donner l'arsenal de textes nécessaires à cette fin et de l'envisager sous l'optique de la société civile. Cette entreprise s'est enrichie d'échanges de vues sur des mesures spécifiques concrètes de portée nationale, sous-régionale et régionale à prendre pour donner suite aux conclusions et recommandations résultant du rapport du Groupe de haut niveau composé de représentants clés d'entités nationales et régionales compétentes issus notamment des secteurs du fisc, du renseignement financier, de la lutte anti-corruption, des milieux judiciaire, parlementaire, universitaire et des médias.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015 a, pour l'essentiel, fait siennes les recommandations du Groupe de haut niveau, invitant les États Membres à réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici 2030, le but étant de les éliminer à terme. Pour atteindre cet objectif, les pays africains et leurs

partenaires doivent se doter d'un solide cadre institutionnel qui aurait pour vocation de susciter aux niveaux national, régional et mondial toutes actions nécessaires pour tarir la source de flux financiers illicites.

On retiendra également qu'à titre de contribution à l'entreprise en cours, la CEA, agissant en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a créé un consortium de lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, consortium qui regroupe tous les acteurs clés du continent et d'ailleurs. On se félicitera en outre de ceci que la CEA et la Commission de l'Union africaine ont ainsi offert au continent africain une plateforme qui se veut le lieu pour toutes les parties intéressées de réfléchir ensemble à la manière de mettre à exécution les recommandations du Groupe de haut niveau, notamment en définissant clairement les rôles et responsabilités de chaque intervenant.

Je viens recommander le présent rapport annuel de la CEA aux États membres, étant convaincu qu'ils en verront l'intérêt et continueront à nous aider à nous acquitter du mandat qui nous est confié de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. Ce rapport s'adresse plus généralement aux décideurs, aux institutions du monde universitaire et de la recherche, aux organisations de la société civile et au grand public.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma fierté et ma gratitude à l'ensemble du personnel de la CEA qui, par son ardeur à la tâche, aura permis à cette dernière de s'acquitter de son mandat.

Le Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique

Abdalla Hamdok

I. Aperçu des activités prévues au programme et de leurs résultats

A. Politique macroéconomique

1. Le sous-programme vient concourir à voir accélérer la transformation économique de l'Afrique en définissant et en exécutant des plans, politiques et stratégies de développement dans le sens d'une meilleure gestion économique, tout en en assurant le suivi. Ses activités s'ordonnent autour des quatre domaines d'intervention ci-après : prévision des tendances macroéconomiques et autres ; planification du développement, cadres de développement régionaux et mondiaux ; financement du développement et développement du secteur privé ; flux financiers illicites ; et gouvernance économique et gestion du secteur privé.
2. Au cours de la période considérée, la CEA a produit l'édition 2016 du *Rapport économique sur l'Afrique : vers une industrialisation verte en Afrique*, dont elle a largement diffusé les messages et recommandations de principe clés à l'occasion de manifestations de lancement organisées dans un certain nombre de villes africaines, dont à Abuja (en collaboration avec le National Environmental Standards and Regulations Enforcement Agency), à Accra (en collaboration avec l'Environmental Protection Agency), à Addis-Ababa, à Khartoum et à Lusaka (en collaboration avec la Zambia Economic Association). Le rapport sera également diffusé lors de la réunion annuelle de la Ethiopian Economic Association et de la réunion régionale annuelle du Marché commun de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA).
3. La CEA a également produit l'édition 2017 du *Rapport économique sur l'Afrique : l'urbanisation et l'industrialisation au service de la transformation de l'Afrique* qui, à la suite des précédentes, souligne la nécessité d'un « État développementaliste » et de plans de développement propres à favoriser l'industrialisation « verte » et la transformation structurelle de l'Afrique, l'idée étant, à la faveur de cette industrialisation et de cette transformation, de mettre les ressources du continent au service d'une industrialisation fondée sur les produits de base et de se donner des cadres de politique industrielle dynamique adossés à des institutions novatrices, des processus efficaces et des mécanismes souples. Comme au cours des années précédentes, les messages et recommandations clés du Rapport sont censés être largement diffusés à l'occasion de manifestations de lancement organisées dans un certain nombre de grandes villes du continent et ailleurs dans le monde.
4. Au cours de la période considérée, la CEA a procédé à l'analyse des perspectives régionales de l'Afrique à titre de contribution à l'édition 2017 (en cours d'établissement) du rapport intitulé « *Situation et perspectives de l'économie mondiale* », publication annuelle conjointe du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation mondiale du tourisme et des cinq Commissions régionales de l'ONU. L'édition 2017 qui propose un aperçu de la performance économique mondiale récente, en évoque les perspectives à court terme, ainsi que diverses questions clés de politique économique et de développement.
5. La CEA continue de concourir à la création et à la mise en commun de connaissances en matière de planification du développement et aux fins de l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elle a aidé à dégager des éléments d'appréciation factuels en établissant des études et rapports, dont celui intitulé « *Planification du développement en Afrique* » et en consacrant une table ronde au cadre institutionnel nécessaire à l'adaptation et à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a publié le rapport intitulé « *OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016* ». Officiellement lancé à New York, Addis-

Abeba, Brazzaville, Kigali et Lusaka, ce rapport qui dresse sans concession le bilan de la réalisation des OMD par les pays africains, a également servi de base de discussions sur les choix de principe d'ordre politique, d'actions d'apprentissage entre pairs et de plaidoyer. Chose plus importante, il a conduit les plus hauts responsables du continent à agir résolument dans la coordination, étant animés de la volonté de convenir d'une approche logique intégrée du développement durable en Afrique.

6. Le sous-programme a confectionné une boîte à outils qui fait une place aux objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et travaille à mettre au point une application en ligne devant permettre à chaque pays de suivre l'évolution de la mise en œuvre des deux programmes qui, se voulant le cadre pour les États Membres de suivre et de rendre compte de l'évolution des objectifs, cibles et indicateurs du développement durable, viennent permettre d'éviter tout double emploi à cette occasion.

7. La CEA continue également d'intervenir dans le dialogue en amont sur les choix de principe politiques et de peser sur les décisions de principe touchant la planification, les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ; elle a ainsi proposé des réflexions et connaissances intéressantes le développement économique et la transformation structurelle du continent. Elle a collaboré plus étroitement avec l'Ethiopia National Planning Commission (Commission de planification nationale éthiopienne) à l'occasion de la conception de plans de développement à long terme et de forums régionaux. La plateforme d'échange de solutions est pour les spécialistes de la planification le lieu de réflexions sur la planification du développement.

8. Le sous-programme a influé sur la politique de développement du secteur privé et la mobilisation de ressources intérieures et extérieures aux fins du développement. L'étude qu'il a consacrée au renforcement de l'entrepreneuriat local vient encourager les décideurs politiques à réfléchir à de nouvelles priorités en matière d'entrepreneuriat, le but étant d'amener les entrepreneurs africains à concourir plus activement à l'entreprise de transformation structurelle du continent. Il a également consacré une étude au financement du développement en Afrique qui s'intéresse au rôle de ce financement dans la transformation structurelle et la croissance inclusive en Afrique et à la manière de la mettre au service des grandes priorités du continent. Il a établi un document technique qui vient proposer un programme de rupture en matière de politique monétaire et de taux de change, des considérations sur la soutenabilité de la dette africaine et les solutions de principe idoines, document qui a été présenté lors du forum des gouverneurs de banques centrales africaines.

9. La CEA a suscité l'échange d'idées et la réflexion à l'occasion de la onzième Conférence économique africaine. Organisée conjointement avec la BAD et le PNUD à Abuja en décembre 2016 sur le thème « Nourrir l'Afrique : Vers une agro-industrialisation pour une croissance inclusive », la Conférence a attiré 180 participants dont des ministres, des responsables gouvernementaux, des chercheurs et des spécialistes du développement venus d'Afrique et d'ailleurs.

10. Dans le domaine de la gouvernance économique, le sous-programme a établi une étude intitulée « Systèmes de réglementation efficaces aux fins de la prestation de services et de la transformation structurelle en Afrique : développement des infrastructures et pôles énergétiques » qui souligne l'intérêt des pôles énergétiques comme objectifs faciles à atteindre pour donner plus facilement accès à l'énergie en Afrique, cet accès facile étant capitale si l'on veut non seulement atteindre des résultats en matière de santé et d'éducation mais aussi réduire le coût de l'entrepreneuriat, libérer le potentiel économique, créer des emplois et accélérer la transformation structurelle du continent, étant noté que l'Afrique n'exploite à l'heure actuelle qu'une fraction de l'énorme potentiel d'énergie notamment renouvelable dont elle recèle. Il ressort également de l'étude que les pôles énergétiques demeurent un moyen efficace de renforcer la sécurité énergétique du continent.

11. La CEA a suscité le dialogue autour des choix de principe majeurs et la réflexion sur la problématique de la corruption à l'occasion de diverses grandes manifestations de lancement du quatrième Rapport sur la gouvernance africaine

auxquelles ont pris part des fonctionnaires de divers divisions et bureaux sous-régionaux de la CEA ainsi que des représentants d'institutions de recherche. Ce rapport est venu susciter une fort nécessaire synergie entre création et offre de savoir au sein de la Commission.

12. Le sous-programme a mis en chantier le cinquième Rapport sur la gouvernance africaine. Consacré à la gouvernance des ressources naturelles et à la mobilisation des ressources intérieures aux fins de la transformation structurelle en Afrique, ce rapport qui verra le jour vers la fin 2017 viendra contribuer puissamment à faire connaître et permettre de dégager un consensus autour des priorités africaines de financement du développement en faisant fond sur l'élan né de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015.

13. Au cours de la période considérée, le sous-programme a continué de nouer des partenariats et des alliances stratégiques dans l'intérêt de la bonne gouvernance en Afrique. Il a ainsi animé une conférence lors de l'université d'été régionale pour l'Afrique de l'Est de l'Agence internationale de lutte contre la corruption, consacrée à la mesure de ce fléau dans ladite sous-région. La CEA a également pris part à la table ronde sur le thème « Volonté politique de lutter contre la corruption en Afrique » qui a réuni au total 60 participants venus de 16 pays africains (Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe) issus pour la plupart du secteur public (entités de lutte contre la corruption, administration centrale, ministères de la justice, de l'économie ou des finances).

14. S'agissant du programme régional de coopération technique, le sous-programme a collaboré avec le Bureau de la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion du savoir pour repenser et ordonner autour de la transformation structurelle le canevas des profils de pays qui entrera en vigueur à compter de 2017. Il a également, en collaboration avec la Division du renforcement des capacités de la CEA, offert au Gouvernement gambien des services consultatifs en nouant avec de hauts responsables politiques gambiens un dialogue en matière de politique macroéconomique.

15. En ce qui concerne le Compte de l'ONU pour le développement, certains pays ont commencé à faire application du modèle de prévision de la CEA, l'utilisation étant censée en être étendue au reste du continent au cours des années à venir. Mis au point et affiné au cours de la période considérée, ce modèle censé permettre aux pays africains de mieux arrêter leurs choix de principe et de planification, a été façonné spécialement dans un premier temps à l'intention de six pays pilotes (Afrique du Sud, Algérie, Éthiopie, Ghana, Kenya et Nigeria). La CEA a pris part à Accra à un atelier consacré au modèle ghanéen de prévision macroéconomique, l'idée ayant été de veiller à voir aligner le modèle ghanéen sur son prototype et exploiter au maximum les synergies entre l'un et l'autre.

B. Intégration régionale et commerce

16. Le sous-programme effectue des travaux de recherche intéressant les choix de politique générale, le but étant de donner aux décideurs les moyens de mettre les politiques en matière d'investissement, d'intégration régionale, foncière, agricole, de sécurité alimentaire, énergétique, d'infrastructures, commerciale et d'industrialisation au service du développement et de la transformation structurelle du continent. Il concourt également à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à les voir institutionnaliser dans les cadres stratégiques, plans d'action et programmes nationaux.

17. S'agissant des investissements, la CEA a publié une étude sur les politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement en Afrique lors d'une manifestation parallèle organisée à l'occasion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, tenue en avril

2016. Venue enrichir le débat de principe autour de l'expérience africaine des traités bilatéraux d'investissement, l'étude fait valoir qu'il faudrait revoir les textes nationaux et régionaux gouvernant les investissements en vigueur, le but étant d'envisager de réaménager et de renégocier les traités bilatéraux d'investissement pour tenir compte des priorités et stratégies de développement nationales, d'amener responsables politiques et acteurs du secteur privé à se concerter pour négocier de nouveaux traités bilatéraux d'investissement et de revoir l'actuel mécanisme de règlement de différends entre État et investisseur, l'idée étant d'envisager d'instituer des voies de recours internes ou régionales aux côtés des mécanismes d'arbitrage international. La CEA a entrepris diversement d'accompagner des initiatives régionales de choix de principe d'investissement et de faire connaître les enjeux politiques majeurs mis en évidence par l'étude dans diverses instances, notamment à l'occasion d'une réunion organisée par le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour réexaminer le modèle de traité bilatéral d'investissement de ladite organisation.

18. Soucieuse de sensibiliser les acteurs du capital-investissement au rôle qu'ils peuvent jouer s'agissant de promouvoir la croissance et le développement en Afrique, la CEA a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, à l'occasion du Forum pour le développement de l'Afrique qui s'est tenu en Éthiopie en octobre 2015, une manifestation parallèle à l'intention de représentants de quelques petites et moyennes entreprises africaines et de gestionnaires de portefeuilles de capital-investissement qui a été pour les participants l'occasion de réfléchir notamment à la manière dont les petites et moyennes entreprises pourraient mettre à profit ce type d'actifs pour se développer. S'inspirant du débat de principe tenu à cette occasion, la CEA a entrepris d'aider les petites et moyennes entreprises à se donner les moyens financiers de concourir à la transformation structurelle du continent.

19. Le Gouvernement namibien en ayant fait la demande au Secrétaire exécutif, la CEA a établi un document intitulé « Towards robust trade and investment policies » qui, présenté lors de la (Windhoek Foreign Policy Conference) Conférence de Windhoek sur la politique étrangère, a alimenté le débat de principe sur le développement du secteur industriel namibien d'où il résultera diverses améliorations, dont l'essor des exportations agricoles, piscicoles, des échanges et des investissements directs étrangers.

20. Dans le domaine du développement industriel, la CEA a répondu à des demandes d'assistance technique aux fins de la définition de politique industrielle émanant d'États membres et de communautés économiques régionales du continent, notamment de la Guinée, du Sénégal, du Swaziland et de la SADC. Elle a consacré une étude à un état des lieux de la politique industrielle et du secteur pharmaceutique en Afrique d'où il ressort que l'industrialisation du continent continue de se heurter à un certain nombre d'obstacles tenant notamment au mauvais climat des affaires, à ceci que les parties intéressées ne sont guère associées à la définition des grandes orientations, à la médiocrité des infrastructures et à la rareté des financements. L'étude propose des pratiques optimales et des recommandations de politique générale aux décideurs africains. La CEA a commandé une étude sur la promotion du tourisme en Afrique sous l'angle de la convergence entre l'aviation et la politique en la matière qui, recensant un certain nombre de facteurs tenant à la réglementation peu favorable qui viennent nuire à l'essor de l'un et l'autre secteurs, propose une stratégie collective propre à permettre de les éliminer. Les pays africains continuent de voir dans ces produits de recherche un outil de référence s'agissant de tracer la trajectoire de leur essor industriel. La CEA s'inspirera des conclusions de ces travaux pour nouer le dialogue avec les responsables chargés d'arrêter les grandes orientations de toute politique industrielle.

21. Le sous-programme a pu atteindre des résultats non négligeables en nouant divers partenariats. Celui que la CEA a noué avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et l'Université de Johannesburg aboutira à l'institution d'un programme conjoint de deux ans de maîtrise en politique industrielle. Par suite de sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine,

les États membres ont désormais les moyens de s'informer de l'état d'exécution du Plan d'action pour la sécurité routière africaine et d'appréhender les questions d'ordre stratégique appelant une intervention d'urgence, notamment le manque de données à jour précises. La CEA a entrepris d'établir un bilan d'étape complet de l'exécution dudit plan d'action. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la CEA a mis au point au titre du Compte de l'ONU pour le développement un projet de programme de biocarburant en faveur des ménages et du secteur des transports, qui a permis de mieux comprendre le rôle de la bioénergie dans les plans énergétiques des pays africains.

22. La CEA a apporté une contribution non négligeable dans ce domaine en établissant des documents de travail sur la politique industrielle et la transformation structurelle en prévision d'une réunion de haut niveau sur le thème « L'Afrique et l'Amérique latine à la croisée des chemins ». La réunion qui s'est spécialement intéressée à l'impératif de la transformation structurelle dans le contexte mondial nouveau, est l'expression de la coopération entre la CEA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sein du Conseil consultatif, le but étant de permettre de mieux cerner les défis d'ordre politique dans le domaine de la transformation et du développement de la production.

23. La CEA a mis au point en 2016 une méthodologie de localisation des technologies énergétiques censée permettre d'accroître le potentiel manufacturier du continent. Cette méthodologie qu'elle a proposée aux États membres est fondée sur les technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelable à longue chaîne de valeur susceptibles de contribuer grandement au développement rural, à savoir la bioénergie (biomasse), les technologies photovoltaïques solaires et les petites technologies à base d'énergie hydraulique.

24. Dans le domaine agricole, la CEA a organisé un atelier en vue de valider les séries d'études d'évaluation de base continentales qui ont recensé et hiérarchisé les chaînes de valeur agricole régionales et les possibilités de regroupement d'entreprises agricoles et d'entreprises agro-industrielles, le but étant d'accroître les investissements et les échanges intra-africains de produits intermédiaires et de produits alimentaires de haute qualité. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, elle a validé la stratégie et le plan de création d'entreprises agro-industrielles à l'échelle du continent et mis au point une structure et un plan d'activité aux fins de l'institution d'un organe de tutelle continental des entreprises agro-industrielles. Elle a également concouru à créer un cadre ayant pour vocation de favoriser les échanges intra-africains et d'aider à mettre en œuvre la Déclaration de Malabo. La stratégie et le plan de création d'entreprises agro-industrielles à l'échelle du continent viendront offrir une plateforme qui permette au secteur privé de s'associer plus pleinement à l'entreprise de développement d'entreprises agro-industrielles sur le continent.

25. La CEA a organisé en décembre 2016 un colloque de haut niveau sur la création conjointe d'entreprises agro-industrielles et de chaînes de valeur régionales au service de la transformation structurelle du continent à la faveur duquel elle a pu influencer le débat de principe sur l'avènement d'une agriculture de rupture en Afrique. La CEA et la Commission de l'Union africaine se sont inspirées des conclusions et recommandations issues de ce colloque pour préparer le lancement de la stratégie et des cadres de définition de politiques régionaux qui viendront répondre aux attentes de toutes les parties prenantes.

26. Le sous-programme a entrepris en priorité d'aider à mettre en place la Zone de libre-échange continentale en 2017 au plus tard. Par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques commerciales, la CEA a grandement concouru à arrêter le texte du modèle d'accord portant création de la Zone, comme prescrit par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Kigali en juin 2016. Contribution majeure aux négociations sur la Zone, le modèle traite des échanges de

biens et services et des investissements. Le Centre africain pour les politiques commerciales a également établi des documents techniques qui viendront enrichir la réflexion stratégique et de politique générale de la réunion des ministres africains du commerce organisée par l'Union africaine sur la Zone, les « options de l'après AGOA », les investissements, les accords de partenariat économique, le retrait du Royaume Uni de l'Union européenne (Brexit) et les accords commerciaux régionaux. La CEA continue de participer activement aux travaux du Groupe de travail continental sur la Zone et d'accompagner ainsi la Commission de l'Union africaine et les États membres à l'occasion des négociations sur la Zone.

27. Le Centre africain pour les politiques commerciales a réuni des experts de la CEA, des communautés économiques régionales, du secteur privé, du monde universitaire, des partenaires du développement et de la Commission de l'Union africaine pour discuter du plan d'action de promotion du commerce intra-africain, des initiatives de suivi et d'évaluation existantes et de la marche à suivre pour instituer un cadre cohérent qui permette de suivre l'évolution des priorités continentales résultant de l'initiative de promotion du commerce intra-africain. Les participants à la réunion ont souscrit à l'idée d'arrêter une stratégie régionale de suivi de certains indicateurs clés qui, s'inspirant des travaux déjà accomplis dans ce sens par les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes, viendrait définir clairement les responsabilités de chacun en matière d'établissement de rapports et aider les communautés économiques régionales à suivre et évaluer la mise en œuvre de ladite initiative chacune en ce qui la concerne.

28. Mis au point et publié en mars 2016, le rapport intitulé « État de l'intégration en Afrique VII : innovation, compétitivité et intégration régionale » s'intéresse à la nature des rapports entre ces trois éléments et à la manière de renforcer l'innovation et la compétitivité étant donné les politiques et stratégies de développement africaines. La CEA a chargé ses bureaux sous-régionaux de diffuser largement le rapport qui est également disponible sur le site Web de la Commission.¹

29. Le Centre africain pour les politiques commerciales a lancé en juillet 2016 l'Indice d'intégration africaine, un des rapports phares de la Commission qui vient, données à l'appui, permettre de rendre compte de l'état de l'intégration régionale sur le continent envisagée sous ses différentes dimensions à savoir, le commerce, la circulation des personnes, la capacité productive, l'intégration monétaire et financière et les infrastructures. L'indice propose des éléments d'appréciation propres à enrichir la réflexion de fond et le dialogue sur les grandes orientations de l'entreprise d'intégration régionale en Afrique.

30. La CEA a continué d'effectuer des travaux de recherche analytique à l'intention des décideurs en consacrant des publications majeures aux méga-accords commerciaux régionaux, au commerce dans ses rapports avec le changement climatique et avec le Programme 2030. Par ses travaux sur les méga-accords commerciaux régionaux, elle a mis en évidence le lien qui existe entre lesdits accords et les programmes d'intégration continentale, en particulier la Zone de libre-échange continentale. Les produits de ces travaux et d'autres matériaux mis au point par le Centre africain pour les politiques commerciales ont également servi d'outils didactiques à l'occasion d'actions de formation organisées à l'intention d'experts et de décideurs africains spécialistes des questions commerciales. Le Centre a dispensé en 2016 un cours de formation sur le commerce dans ses rapports avec la problématique du genre ainsi que sur la modélisation et l'analyse de la politique commerciale.

31. La CEA a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), la session inaugurale de la Semaine africaine du commerce (2016) qui se veut une nouvelle plateforme panafricaine de dialogue sur la promotion du commerce intra-africain entre les

¹ On peut consulter le rapport à l'adresse <http://www.uneca.org/publications/assessing-regional-integration-africa-vii>

différents groupes intéressés. La Semaine a été pour les ministres du commerce, les représentants des communautés économiques régionales, des présidents directeurs généraux et des cadres du secteur privé, des banquiers du développement et de hauts représentants de la société civile, du monde universitaire, d'organismes de développement internationaux et des médias l'occasion de réfléchir à la manière de transformer l'économie des pays africains à la faveur du commerce intra-africain et de la facilitation dudit commerce. Instance de réflexion sur les questions de politique commerciale de l'heure ouverte à de multiples parties prenantes, la Semaine africaine du commerce viendra aider les différentes parties intéressées à trouver un terrain d'entente sur telles ou telles questions du moment.

32. S'agissant de la gouvernance foncière, la CEA a lancé une initiative de politique foncière, s'étant donné pour objectif, de concert avec la Commission de l'Union africaine, de voir 30 pour cent des droits fonciers constatés attribuer aux femmes d'ici 2025, objectif approuvé en 2015 par le Comité technique spécialisé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement de l'Union africaine. Cet objectif vient accompagner les États membres en ce qu'ils font pour donner à la femme africaine les moyens de son autonomie économique dans la perspective de la transformation inclusive des économies africaines. Cette initiative foncière comporte également un programme tendant à aider certains États membres et communautés économiques régionales, à savoir la Côte d'Ivoire, le Malawi, Madagascar, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et l'Autorité intergouvernementale de développement à faire une place aux exigences de la gouvernance foncière et de régime foncier dans leurs stratégies et plans d'investissement agricoles, le but étant de favoriser les investissements dans l'agriculture. Ce programme est également pour un certain nombre de ministères et d'entités nationales responsables des questions foncières de 17 États membres² l'occasion de réaménager leurs politiques et programmes pour pouvoir mieux surmonter les obstacles à l'essor du secteur agricole, le but étant d'accélérer les investissements et d'opérer une transformation agricole et économique inclusive.

33. À la faveur de ladite initiative de politique foncière, les chefs traditionnels ont institué le Forum continental des autorités traditionnelles africaines qui a pour vocation d'approfondir la solidarité agissante de ces autorités et d'encourager des pratiques responsables, l'idée étant de promouvoir l'investissement dans la terre sans nuire aux intérêts des collectivités locales, ainsi que de promouvoir le respect des droits fonciers de la femme, en particulier la réalisation de l'objectif tendant à lui voir allouer 30 pour cent des droits fonciers constatés.

34. En instituant un réseau d'excellence en matière de gouvernance foncière et des directives concernant les programmes de formation en gouvernance foncière, l'initiative est venue donner aux universités et établissements d'enseignement supérieur les moyens de préparer les spécialistes des questions foncières à mieux appréhender les réalités sur l'ensemble du continent et à répondre aux attentes des pouvoirs publics, des chefs traditionnels et du secteur privé. À l'actif de l'initiative, on retiendra le premier programme de bourses institué par Bahir Dar University (Éthiopie), Ardhi University (République-Unie de Tanzanie), et la Namibian University of Science and Technology. Le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement, l'IDEP et l'Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies (University of the Western Cape) (Afrique du Sud) ont consacré des cours de formation de courte durée à la matière de la gouvernance foncière.

C. Innovations, technologies et gestion des ressources en Afrique

35. Le sous-programme continue de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives et entrepris en conséquence d'approfondir ses travaux de

² Il s'agit des États membres suivants : Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland et Zambie

recherche, de définition de politiques, d'analyse et d'améliorer sa contribution au renforcement des capacités dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique, des nouvelles technologies et des innovations, l'objectif en étant d'accompagner l'entreprise de transformation économique et sociale du continent.

36. Au titre de la promotion des technologies et innovations aux fins de la transformation structurelle du continent, le sous-programme aide le Soudan du Sud à définir sa politique en matière scientifique et technique et la Guinée-Bissau à se doter d'une politique en matière de technologies de l'information et des communications.

37. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Ministère sud-africain de la science et de la technologie (Department of Science and Technology), le sous-programme a animé le troisième dialogue sur « les villes en tant que pôles d'innovation aux fins de la transformation de l'Afrique ». Vu l'intérêt suscité par ce dialogue, la CEA et le Department of Science and Technology d'Afrique du Sud travaillent à confectionner un cours de formation à l'intention de hauts responsables et cadres spécialisés en matière de sciences, de technologie et d'information, de représentants de municipalités et d'organismes de planification sur la manière dont les villes pourraient être des moteurs d'innovation et creusets d'entrepreneuriat, le but étant d'atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

38. En outre, la CEA a organisé le Programme d'ingénierie biomédicale du Caire. À l'heure actuelle, plus de 600 étudiants sont inscrits à des programmes d'ingénierie biomédicale dans des universités participantes du continent inspirés par cette initiative.

39. Diverses initiatives menées sous cette rubrique tendent à accompagner la création de savoir ; il s'agit notamment : i) de travaux de recherche sur les pôles d'innovation en Afrique ; ii) d'un état des lieux complet des innovations au niveau national et des innovations issues du secteur informel au Cameroun, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe ; iii) d'une étude consacrée aux questions nouvelles suscitées par les technologies de l'information et des communications à l'intention des décideurs politiques et dans la perspective de l'examen régional du Sommet mondial sur la société de l'information et iv) de travaux de recherche empirique sur les innovations en matière d'appareils médicaux et le financement de la recherche-développement en Afrique.

40. En ce qui concerne l'économie verte et les ressources naturelles, agissant en collaboration avec d'autres sous-programmes (Renforcement des capacités, intégration régionale et commerce, politique de développement social, statistiques et le Bureau sous-régional en Afrique du Nord) et la Direction exécutive et gestion, ainsi qu'avec le Gouvernement égyptien, la Commission de l'Union africaine, la BAD, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour la population (FNUAP), le sous-programme a organisé, du 17 au 19 mai au Caire, la deuxième session du Forum régional africain sur le développement social préparatoire de la session de 2016 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ayant été pour les États membres l'occasion d'une réflexion sur la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, le Forum régional africain a permis à ces derniers de mieux cerner la problématique et leur a donné les moyens d'arrêter des choix de principe propres à leur permettre de procéder en toute efficacité à la mise en œuvre et au suivi inclusifs et intégrés des deux programmes de rupture qui se renforcent mutuellement. Les participants ont arrêté un consensus et des messages clés assortis de mesures allant dans ce sens.

41. Le sous-programme a également mené deux études et organisé deux réunions de groupes d'experts sur i) la réalisation des Objectifs de développement durable en Afrique à la faveur d'une économie verte inclusive, l'étude en question ayant pour ambition de permettre de mieux cerner le sens de l'économie verte inclusive comme moyen d'atteindre les Objectifs de développement durable et les objectifs

correspondants de l'Agenda 2063 et ii) les cadres macroéconomiques d'une économie verte inclusive en Afrique. L'étude correspondante qui montre en quoi les politiques macroéconomiques et d'économie verte inclusive se renforcent mutuellement, préconise le changement de paradigme dans le sens de la transformation économique durable du continent. Les réunions de groupes d'experts ont été consacrées à l'examen des deux études dont le texte sera diffusé une fois mis au point

42. Le sous-programme a dégagé et présenté sous forme de condensés des informations d'intérêt de politique générale des produits de savoir dont il est l'auteur. Au cours de la période considérée, il en a établi six consacrés : i) l'un aux politiques d'économie verte inclusive aux fins de la transformation structurelle du continent inclusive ; et ii) les cinq autres à la réalisation du développement durable en Afrique à la faveur de la croissance économique verte en faisant fond sur le potentiel agricole, énergétique, industriel et commercial et ce, en captant les biens et services de l'écosystème.

43. De plus, la CEA continue d'aider les États membres à faire face aux défis du changement climatique dans les secteurs clés du développement, notamment en leur fournissant des orientations et un appui technique s'agissant de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, du Programme 2030, de l'Agenda 2063 du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des modalités d'action accélérée du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

44. Aux niveaux national et sous-régional, la CEA continue d'aider les petits États insulaires d'Afrique (Cabo Verde, Guinée-Bissau et Seychelles) à se doter de systèmes numériques de prévisions météorologiques et d'alerte avancée, le Libéria étant sur le point d'arrêter sa stratégie de changement climatique. Elle apporte au Gouvernement sénégalais un concours technique et consultatif à l'occasion de divers projets de recherche et d'adaptation au changement climatique. Elle a fourni un concours technique et consultatif et en formation à des stations de radio communautaires au Cabo Verde, au Cameroun et au Rwanda en matière d'établissement de rapports sur les pratiques résilientes au changement climatique.

45. On retiendra comme temps forts de l'activité de la CEA au cours de la période considérée ceci qu'elle a : i) organisé la sixième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique (18-20 octobre 2016) et ii) piloté la participation africaine à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [7-18 novembre 2016, Marrakech (Maroc)]. Plus de 300 participants à cette sixième Conférence annuelle ont exhorté les pays africains à souscrire à l'Accord de Paris en ce qu'il cadre avec leurs aspirations au développement tel qu'il ressort de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et du Programme 2030, qui fixent des objectifs globaux, l'ambition étant de « ne laisser personne sur le côté ». Ils ont engagé le Centre africain pour la politique en matière de climat à envisager de revoir les contributions arrêtées sur le plan national par les États membres, l'idée étant de les faire cadrer avec les objectifs de développement nationaux et régionaux et à mettre au point un programme pour aider chaque pays à mettre à exécution sa contribution nationale.

46. Lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEA, en partenariat avec la BAD, la Commission de l'Union africaine et le NEPAD, a animé le Pavillon africain, lieu de rencontre et plateforme permettant aux Africains de faire entendre la voix du continent à l'occasion des négociations sur le changement climatique.

47. La Journée de l'Afrique au Pavillon a été consacrée à deux thèmes : passer de l'engagement à l'action concernant les contributions nationales et l'initiative africaine concernant l'énergie renouvelable : aller de l'avant. La Journée a été présidée par le Président Alpha Condé de la Guinée ; Y ont assisté Ian Khama, Président du Botswana, Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, Faure Gnassingbe, Président

du Togo et des ministres africains, des chefs d'institutions panafricaines, la Commission de l'Union africaine, la BAD, la CEA, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et des partenaires du développement. La vingt-deuxième Conférence annuelle des Parties à la Convention-cadre a également été pour la CEA l'occasion de présenter aux partenaires du développement le plan d'activité quinquennal du partenariat tripartite du Programme Climat et développement en Afrique (ClimDev-Afrique) exécuté conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD.

48. Les engagements souscrits récemment au niveau mondial, dont le Programme 2030 et l'Agenda 2063 sont adossés aux mêmes principes de la transformation, de l'inclusivité et de la durabilité. De fait, l'Agenda 2063 préconise la transformation, la croissance et l'industrialisation des économies africaines grâce à l'exploitation et à la mise en valeur des ressources naturelles aux fins de la réalisation de la Vision africaine des mines aux niveaux national et continental à la faveur de stratégies de nature à promouvoir l'économie bleue et verte du continent. De même, le Programme 2030 préconise la gestion durable et l'utilisation efficace des ressources naturelles.

49. Les priorités arrêtées par les États membres africains au vu des tendances mondiales observées récemment dans le domaine des minéraux, priorités dictées par l'impératif de transformation structurelle du continent qui relèvent du mandat de la CEA sont intimement liées à l'intérieur des cadres susmentionnés dans lesquels le Centre africain de développement minier inscrit le concours qu'il apporte aux États membres.

50. Le programme de travail du Centre africain de développement minier consiste principalement à faire institutionnaliser la Vision africaine des mines et notamment à fournir, directement aux États membres, sur leur demande, le concours technique propre à leur permettre de favoriser des partenariats institutionnels entre pouvoirs publics, secteur privé et organisations de la société civile, à élargir son champ d'intervention, à amorcer un certain nombre de projets, à présenter efficacement les questions suscitées par la Vision africaine des mines et à œuvrer à voir concrétiser toutes ambitions nationales et l'ambition régionale des mines. Au cours de la période considérée, le Centre a collaboré avec 24 pays du continent (le nombre en étant de plus en plus grand) appartenant à quatre des cinq sous-régions, outre des organisations régionales, spécialement les communautés économiques régionales- et des partenaires externes, y compris les gouvernements et le secteur privé.

51. Le Centre voit ainsi dans la Vision africaine des mines le moyen d'éliminer les enclaves du secteur minier, de réduire la fragmentation du secteur et de permettre aux gouvernements de faire les meilleurs arbitrages possibles dans la gestion de leur secteurs miniers respectifs et nouer un dialogue avec les parties prenantes, le but étant de les associer au réaménagement et au rééquilibrage des priorités et intérêts en présence.

52. Les travaux du Centre s'ordonnent autour d'un certain nombre de pistes qui s'étendent à de nouveaux domaines d'intervention dynamiques, dont la mise en place du Cadre africain de gouvernance minière, l'Atlas de l'économie bleue africaine/ de l'exploitation minière des fonds marins africains et la Stratégie africaine d'information minière et géologique auxquels le Centre continuera de s'intéresser en 2017.

53. Le Centre travaille en étroite collaboration avec la Division des politiques macroéconomiques et le Centre africain pour le genre de la CEA, les communautés économiques régionales et les bureaux sous-régionaux de la CEA, ses réalisations au titre de l'année 2016 comprenant, sans s'y limiter :

- Une étude consacrée aux femmes dans le secteur de la petite exploitation minière artisanale établie par le Centre africain pour le genre en collaboration avec le Centre africain de développement minier qui rend compte du rôle non négligeable mais systématiquement méconnu de la femme africaine dans le secteur, en particulier dans la

petite exploitation minière artisanale où elle représente au moins 40 à 50 pour cent des effectifs, s'arrêtant sur le cas de femmes au Ghana et en République-Unie de Tanzanie et les principales difficultés auxquelles elles doivent faire face dans le secteur en proposant des solutions propres à rendre le secteur plus sensibles aux besoins de celles-ci.

- Une contribution aux travaux du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites sous la forme d'une étude de cas multinationale aux flux financiers illicites issues des chaînes de valeur minières intitulée « Impact des flux financiers illicites sur la mobilisation des ressources intérieures : optimiser les recettes minières de l'Afrique ».
- L'établissement, en collaboration avec le Bureau sous-régional en Afrique australe, d'études comportant des recommandations pratiques tendant à promouvoir la mise en place de chaînes de valeur minérales viables aux fins de la production de « facteurs de production » dans le but d'accélérer l'industrialisation au sein de la SADC.

D. Statistique

54. Chargé de l'exécution du sous-programme relatif aux statistiques, le Centre africain pour la statistique de la CEA aide les États membres à se donner les moyens de produire et de publier des données statistiques de haute qualité, notamment en établissant des manuels et lignes directrices inspirés des méthodes, normes et concepts internationaux ainsi qu'en fournissant une assistance technique à l'occasion de la conception et de la mise en œuvre de stratégies nationales de production de statistiques et d'autres données statistiques intéressant par exemple la comptabilité nationale, les informations géospatiales, l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques y relatives.

55. La CEA entreprend de se donner les moyens d'aider les pays à mettre à exécution leurs stratégies en matière de statistique. Elle a pu mesurer à l'occasion de missions d'évaluation qu'elle a menées conjointement avec des partenaires, dont la BAD et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris21) ceci que les pays souhaitaient toujours pouvoir bénéficier d'assistance technique pour renforcer leur arsenal juridique et institutionnel, se doter des moyens humains et autres ressources nécessaires à la production de données statistiques.

56. La CEA a organisé la cinquième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique conjointement avec la dixième réunion des directeurs généraux des offices nationaux de statistiques à Abidjan du 30 novembre au 2 décembre 2016. À l'occasion de cette réunion à laquelle ont assisté des représentants de 38 États membres de la CEA et d'un certain de partenaires du développement concourant à l'essor de l'activité de production de statistiques en Afrique, les participants ont essentiellement évoqué l'état et les défis de la production de statistiques économiques sur le continent et ce, sans méconnaître les efforts consentis çà et là dans le sens de la modernisation des statistiques officielles en Afrique en vue d'accompagner la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ils ont également fait le point de l'application des résolutions issues de précédentes réunions et examiné entre autres questions, celles relatives aux données et statistiques de l'urbanisation en Afrique, à la technologie mobile au service de la collecte de données statistiques, à l'indice africain de développement statistique, aux statistiques des faits d'état civil et d'établissement de l'état civil et à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2020.

57. La CEA a en outre organisé la deuxième réunion du Comité régional africain de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui a été l'occasion de faire le point de la situation et d'examiner les politiques et mesures que les pays africains pourraient adopter pour pourvoir à la gestion de l'information géospatiale en Afrique.

58. La CEA concourt avec les autres institutions panafricaines et les États membres à établir une liste commune d'indicateurs qui viendrait permettre de faire facilement le point de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elle a plus précisément entrepris de rendre compte de l'état actuel et des défis de la production de statistiques économiques nécessaires au suivi des Objectifs de développement durable en Afrique. Elle a mis au point un guide pratique de nature à permettre de faire une place au secteur informel dans la comptabilité nationale. Elle confectionne un manuel de statistiques sur les Objectifs de développement durable censé permettre de recenser les lacunes de données et d'envisager de constituer la base de données statistiques économiques nécessaires pour établir les indicateurs correspondants auxdits Objectifs.

59. S'agissant des statistiques économiques et de la comptabilité nationale, la CEA concourt à voir instituer le Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique. Assurant le secrétariat du Projet africain dudit Système, elle continue de susciter une plus étroite coopération et collaboration entre les États membres, le but étant de voir exécuter le projet dans les délais, notamment en leur fournissant une assistance technique.

60. Entamée en 2015, la série 2020 de recensements de la population et de l'habitat s'achèvera en 2024. La CEA a aidé à aligner la version révisée du Supplément sur la troisième version des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements. Les discussions qu'elle a eues avec des partenaires au sujet du plan de travail du Programme africain de 2020 de la Décennie de recensements de la population et de l'habitat (2015-2024) ont abouti à l'adoption d'un programme quinquennal africain de recensements.

61. La CEA concourt à l'exécution du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil dans le respect des orientations politiques et programmatiques arrêtées par la Conférence des ministres africains responsables de l'état civil. Elle y concourt techniquement au sein du groupe régional restreint compétent notamment en établissant des matériaux techniques de perfectionnement des compétences, en organisant des ateliers de renforcement des compétences consacrés à l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales, en confectionnant un cours général en ligne sur la matière et en aidant les pays à procéder à des opérations d'évaluation et de planification concernant leurs systèmes statistiques en ce domaine.

62. Institué par la Commission de la statistique pour l'Afrique, le Groupe africain sur les statistiques du genre est venu aider à mieux faire comprendre l'intérêt de la question et à coordonner plusieurs activités concourant à la production et à l'exploitation de données sur le genre en Afrique. Sous la direction de la CEA, le Groupe africain de statistiques sur le genre a mis au point un programme régional dit Programme africain de statistiques sur le genre qui embrasse toutes activités devant être menées au niveau régional dans le cadre d'un plan d'action quinquennal (2012-2016), l'objectif en étant d'amener les États membres à se donner et exécuter des programmes nationaux complets de statistiques sur le genre.

63. La Conférence des ministres a chargé la CEA d'établir des profils de pays qui viendraient, indicateurs et données clés à l'appui, rendre compte de l'état de développement socio-économique inclusif du pays considéré. Le Centre africain pour la statistique, les centres de données des bureaux sous-régionaux de la CEA et les services de statistiques nationaux ont collaboré pour rechercher, collecter, analyser et valider toutes données nécessaires aux fins de l'établissement des profils en question, qui sont l'occasion pour le pays intéressé de faire entendre sa propre voix et de rendre compte de son expérience et de ses perspectives de développement socioéconomique.

64. La CEA a continué d'œuvrer à asseoir le Comité régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en établissant un plan d'action concernant l'information géospatiale au service du développement en Afrique aligné sur les cadres et programmes mondiaux (en particulier, le programme à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063), le but étant de susciter

et d'accompagner l'activité d'invention technique, de préciser et d'aménager les exigences et intérêts des pays africains et d'encourager et de faciliter l'intégration des statistiques et de l'information géospatiale. La stratégie générale arrêtée par la CEA à cette dernière fin renseigne sur les choix de principe sur lesquels les pays doivent se guider pour faire une place à la technologie géospatiale dans les activités de formation, d'établissement de données et procédures des services nationaux de la statistique.

65. La CEA continue de superviser la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Afrique, les diverses activités qu'elle mène dans ce sens s'ordonnant autour des trois filières censées concourir à donner aux entités nationales compétentes en matière de statistique les moyens de leur vocation, à savoir l'organisation d'ateliers de formation aux nouvelles méthodes d'établissement de statistiques agricoles ; la confection de manuels et programmes spécialisés d'auto-apprentissage et de formation en cours d'emploi et l'octroi de bourses d'études de maîtrise en statistiques agricoles.

66. La CEA a institué le réseau de la Communauté africaine de statistique qui se veut une plateforme en ligne d'échanges de connaissances et de données d'expérience entre pairs statisticiens, l'idée étant de résoudre ensemble tous problèmes et de gagner ainsi en efficacité et en influence à titre individuel et collectif.

67. La Conférence des ministres s'étant déclarée dans sa résolution 931 (XLVIII) sur la révolution des données et le développement de la statistique « déterminée à prendre la tête de la révolution des données en Afrique, en rassemblant diverses communautés de données et en recourant à une vaste gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices³ » et, par la suite en 2016, d'accompagner les rapports et le suivi intégrés concernant le développement durable d'informations sur l'état du système de données sur le continent, la CEA a institué un Rapport biennal sur la révolution africaine des données. La première édition de ce rapport qu'elle lancera à l'occasion du Forum mondial sur les données devant se tenir en janvier 2017 au Cap (Afrique du Sud) examine l'écosystème de données sur le continent, l'objectif étant de mettre la révolution des données au service du développement durable, proposant des évaluations complètes des systèmes de données nationaux de sept pays, à savoir l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, Madagascar, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

68. Un aspect important de la révolution mondiale des données réside dans l'initiative dite de données ouvertes qui tend à libérer le potentiel des données disponibles dans le but notamment de susciter la croissance économique, la création d'emplois, et d'asseoir les principes de transparence et de responsabilité, entre autres perspectives. L'initiative n'a cependant guère suscité l'intérêt des services nationaux de la statistique. À l'occasion du Forum mondial sur les données, la CEA consacrera une séance à l'accès aux statistiques officielles par défaut, l'idée en étant de susciter un consensus entre les statisticiens nationaux, les autres producteurs de données et les parties à toutes initiatives nationales d'accès libre aux données et d'affermir la résolution prise par les uns et les autres d'œuvrer à mettre en place un nouvel écosystème organisant l'accès par défaut aux statistiques officielles par défaut.

69. Enfin, la CEA exécute au titre du Compte de l'ONU pour le développement un projet d'utilisation de technologies mobiles aux fins de la collecte de données, qui en est à ce stade à la deuxième phase pilote. Ont été l'objet de la phase I, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, la Tunisie et le Zimbabwe, ayant été visés par la phase II l'Égypte, le Gabon, le Lesotho, le Mali et l'Ouganda. On retiendra, entre autres résultats, de la phase I ce qui suit : i) les appareils mobiles sont venus permettre à l'Institut national de la statistique camerounais de collecter facilement des données sur les prix au producteur ; ii) l'office national de la statistique éthiopien a testé avec succès l'emploi d'appareils mobiles à l'occasion de ses opérations mensuelles de collecte de données sur les prix au détail et les prix au producteur iii) les offices de la statistique gambien et kenyan ont pu établir un indice de prix à la consommation venu

³ Résolution 931 (XLVIII), par.2

permettre au pays de surveiller l'évolution du taux d'inflation ; iv) renonçant à la collecte de données sur papier, l'office tunisien de la statistique privilégie désormais l'emploi de la technologie numérique ; v) l'office zimbabwéen de la statistique ayant mené une enquête sur les prix à la consommation au moyen d'appareils mobiles, d'autres services de l'État lui ont emboîté le pas. La section du présent rapport consacrée au Compte de l'ONU pour le développement s'arrêtera sur les résultats de l'examen à mi-parcours dudit projet.

E. Renforcement des capacités

70. S'agissant du renforcement des capacités, la CEA continue d'aider la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales à se donner les moyens de leurs ambitions de développement prioritaires dans le droit fil de celles qui résultent de l'Agenda 2063 et du premier plan de mise en œuvre décennal (2014-2023), du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique (2017-2027) (PAIDA) et des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont le Programme 2030.

71. Le sous-programme a coordonné les actions des organismes du système des Nations Unies tendant à accompagner l'Union africaine dans sa mission en facilitant l'exécution d'activités conjointes, singulièrement à titre d'appui à l'Agenda 2063. Ainsi de la dix-septième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique des organismes des Nations Unies d'appui à l'Union africaine et au NEPAD (MCR-Afrique), tenue les 2 et 3 avril 2016 à Addis-Abeba. La CEA a coordonné l'établissement du rapport du Comité chargé de la reconfiguration du Mécanisme de coordination régionale-Afrique qui a été mis au point lors d'une retraite des coordonnateurs des groupes et sous-groupes du MCR-Afrique tenue les 11 et 12 février 2016 à Debre Zeit (Éthiopie). Le concours de la CEA aura permis de faire adopter la reconfiguration des groupes du MCR-Afrique ayant pour vocation d'apporter un appui à l'Union africaine et dont elle assure le secrétariat.

72. Lors de ladite réunion, le MCR a également adopté une nouvelle stratégie de communication tendant : a) à amener les médias influents à obéir aux principes éthiques d'objectivité et d'équilibre dans la couverture de l'entreprise de développement en Afrique et b) aider à changer le discours sur le continent, le but étant de mieux rendre compte de la réalisation des objectifs du MCR-Afrique, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de promouvoir la collaboration et l'échange d'informations entre groupes et sous-groupes.

73. Le Groupe des États africains à New York concourt à défendre le PAIDA à l'occasion de son examen en cours par l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétariat du MCR-Afrique devant continuer d'en suivre l'examen en 2017, étant épaulé en cela par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

74. Au niveau sous-régional, la CEA, agissant par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination sous-régionale (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique australe) apporte un concours technique aux différentes réunions qui se veulent des cadres de consultations aux fins de la programmation et de la coordination de l'appui aux communautés économiques régionales respectives, ayant généralement pour vocation : i) de définir les activités à mener selon les besoins identifiés par chaque communauté économique régionale et ce dans le respect des engagements souscrits par les partenaires, ii) d'arrêter le discours devant présider à la mobilisation de ressources, iii) de faire le bilan de l'exécution des activités programmées et iv) d'établir le rapport du MCR-Afrique pour 2017.

75. En outre, au cours de la période considérée, le sous-programme a influencé les débats sur les grandes orientations politiques en apportant son concours fonctionnel et technique lors de réunions de haut niveau et de réunions statutaires (en particulier

celles des Comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe). Les textes issus de ces réunions rendent compte de la contribution de la CEA.

76. La CEA a apporté sa contribution technique à l'examen de la question des infrastructures transfrontières et de l'intégration régionale au cours de débats de haut niveau à l'occasion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Nairobi du 27 au 29 août 2016., à l'occasion de laquelle pas moins de 72 mémorandums d'accord ont été signés avec des entreprises africaines, et le Japon a promis 32 milliards de dollars en faveur du développement de l'Afrique. La CEA travaille à arrêter un plan de mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence. Elle a également entrepris des travaux de recherche analytique sur l'industrialisation de rupture fondamentale dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale, le but étant d'aider l'Union africaine à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée de la mettre en place en 2017 au plus tard.

77. Enfin, la CEA a effectué des missions exploratoires et des consultations auprès d'États membres et d'organismes régionaux afin de déterminer la nature du concours technique requis par leurs initiatives stratégiques. Elle a également beaucoup pesé sur les choix de principe censés guider la redynamisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (notamment du plan stratégique 2016-2020), tout en continuant d'accompagner les pays et les entités continentales participants (notamment la Côte d'Ivoire et le Libéria).

F. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

78. Le sous-programme qui a pour vocation de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étant donné les engagements souscrits dans ce sens aux niveaux international et régional, est exécuté par le Centre africain pour le genre. Au cours de la période considérée, le sous-programme a entrepris des travaux de recherche de politique générale et aidé, par ses services consultatifs, les États membres à faire une place à la problématique de la parité des sexes dans leurs politiques, programmes et stratégies. Il a également utilisé une plateforme de connaissances aux fins d'activités de sensibilisation et de partage d'informations et de meilleures pratiques. Au cours de l'année considérée, le Centre s'est principalement intéressée aux questions touchant les statistiques ventilées par sexe, l'autonomisation économique de la femme, particulièrement dans l'industrie extractive, les droits de la femme et l'institutionnalisation de la problématique du genre.

79. **Rapport sur les femmes en Afrique :** le Centre africain pour le genre effectue des travaux de recherche sur la consécration des droits de la femme à la protection sociale aux fins de l'établissement de la nouvelle édition du Rapport sur les femmes en Afrique qui viendra rendre compte des obstacles à l'accès de celles-ci aux services de protection sociale en Afrique et proposer aux États membres des mesures d'intervention de nature à leur permettre de les éliminer. La CEA ayant pour politique de nouer des partenariats stratégiques avec des instituts de recherche et le milieu universitaire, le Centre africain collabore avec l'Association de coopération et de recherches pour le développement à l'occasion de travaux de recherche empirique dans cinq pays : le Kenya, la Mauritanie, la Namibie, le Sénégal et le Tchad. Il concourt à des travaux de recherche secondaire dans l'ensemble du continent, le but étant de constater et d'analyser les cadres juridiques, politiques et programmes nationaux qui intéressent les droits de la femme à la protection sociale.

80. **L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique** permet à tout pays de rassembler des données et d'évaluer quantitativement et qualitativement sa performance au regard de l'objectif de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il vient simplifier la procédure de présentation de rapports prescrits par tous les instruments et engagements consacrés à la matière de la

problématique du genre. Le gouvernement mauricien a vu dans l'Indicateur un outil essentiel pour comparer le statut de la femme et de l'homme dans les domaines social, économique et politique. Au cours de la période considérée, il a été adopté par dix autres pays (Afrique du Sud, Guinée, Libéria, Namibie, Niger, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland et Zimbabwe) dans le cadre de la troisième phase. En 2016, l'Afrique du Sud en a fait usage pour la deuxième fois. La quatrième et dernière phase de mise en application de l'Indicateur a été lancée en juin 2016 à l'occasion d'un atelier méthodologique auquel ont participé 11 pays (Angola, Cameroun, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Maurice, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Soudan du Sud et Tchad) les participants, ayant jugé l'atelier utile ou fort utile dans tous les domaines clés. La quatrième phase étant mise en œuvre par cinq pays (Guinée-Bissau, Lesotho, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Tchad), le nombre de pays qui ont appliqué de l'Indicateur s'est établi à ce stade à 40⁴. Depuis 2016, le Centre propose aux pays africains des tableaux de bord confectionnés sur la base d'informations tirées de l'Indicateur.

81. Suivant en cela la recommandation des États membres, le Centre entreprend avec la BAD de fusionner l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice de l'égalité du genre en Afrique de la BAD en un indice des inégalités entre les sexes propre à l'Afrique. L'indice conjoint qui retiendra les indicateurs sexospécifiques résultant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063., sera mis en application au départ dans cinq pays africains au premier trimestre 2017 avant de l'être dans le reste du continent d'ici la fin de 2017 au plus tard.

82. **Fiche d'évaluation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique :** à la demande de la Commission de l'Union africaine, le Centre africain pour le genre, en collaboration avec la BAD, a établi la deuxième édition de la Fiche d'évaluation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique qui, consacrée au thème « Droits de la femme en Afrique : où en est le continent ? », voudrait aider les dirigeants africains à honorer les engagements qu'ils ont souscrits en faveur des droits de la femme en leur proposant une évaluation complète de l'état de réalisation de la consécration de la protection des droits socioéconomiques, civils et politiques de la femme. Analysant les défis de l'entreprise, elle avance également des mesures propres à garantir la réalisation des droits de la femme. Les résultats de la Fiche d'évaluation ont été présentés aux Chefs d'État et de gouvernement lors de la Conférence de l'Union africaine tenue en juillet 2016 à Kigali, à l'occasion duquel le Président de la Commission de l'Union africaine a décerné un prix aux pays meilleurs élèves.

83. **Les femmes dans l'activité d'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique :** le Centre a collaboré avec le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, à l'occasion d'une étude menée dans six pays riches en ressources minérales et producteurs de minerais, à savoir la République démocratique du Congo (Afrique centrale), le Ghana et la Guinée (Afrique de l'Ouest), la République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est), la Zambie et le Zimbabwe (Afrique australe), le but en ayant été d'apprécier dans quelle mesure les politiques et textes internes régissant l'activité minière artisanale et à petite échelle, sont sensibles à la problématique du genre d'explorer les possibilités de financement offertes aux femmes et de collaboration entre les grandes entreprises minières et les femmes intervenant dans l'activité d'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'étude a donné lieu à deux rapports, l'une se voulant : la Synthèse régionale des rapports sur les femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle et l'autre, la Synthèse régionale des compendiums nationaux sur les femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle. En outre, le Centre a su, par ses travaux, amener

⁴ Les 24 autres pays sont le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, Cabo Verde, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Togo, la Tunisie et la Zambie.

le Ghana et la Zambie à institutionnaliser de l'activité minière artisanale et à petite échelle dans leur politique minière.

84. **Renforcement des capacités :** en exécution de la stratégie d'institutionnalisation de la problématique du genre approuvée par l'équipe de direction de la CEA, le Centre a organisé de juin à août 2016 un cours de formation à l'institutionnalisation de la problématique du genre à la CEA axée sur la démarginalisation des questions de genre, l'objectif étant de préparer les membres du personnel à faire une place à ladite problématique à l'occasion de tous programmes et activités. Organisé à l'intention de l'ensemble des membres du personnel (administrateurs et personnel d'appui), le cours a été aménagé selon les exigences et spécificités propres à chaque division et dispensé aux fonctionnaires de l'ensemble des divisions et bureaux sous-régionaux de la CEA qui en ont globalement dit l'intérêt et l'opportunité.

85. **Marqueur de l'égalité hommes-femmes :** le Centre a collaboré avec la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle de la CEA pour mettre en application le marqueur de l'égalité hommes-femmes, outil recommandé par le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui vient permettre de suivre l'utilisation des ressources et la prise en compte de la problématique du genre dans les résultats des programmes, conformément à la politique d'égalité entre les sexes arrêtée par le Conseil des chefs de secrétariat. On a fait une place au marqueur de l'égalité hommes-femmes dans le modèle de plan d'activités annuel, l'idée étant de permettre de rendre compte régulièrement de tous résultats et de dresser des bilans d'étape. On a formé les assistants de programme et les coordinateurs d'Africa Build Portal à l'utilisation du marqueur de l'égalité hommes-femmes en février 2016, le but étant de veiller à en respecter les exigences. En outre, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle de la CEA et le Centre continuent d'accompagner la mise en application du marqueur pour en garantir l'efficacité. Le Conseil des chefs de secrétariat a également concouru à la promotion de la politique concernant la problématique du genre.

86. **Appui technique :** le Centre a fourni un appui technique sur mesure au Ministère mauritanien des affaires sociales, de l'enfance et de la famille pour lui permettre de faire une place à part entière à la problématique du genre dans ses plans, programmes et budget nationaux, l'ayant ainsi aidé notamment à arrêter un plan stratégique qui viendra lui permettre de mettre en œuvre la stratégie nationale de promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

87. Le Centre africain pour le genre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la Commission de l'Union africaine ont organisé conjointement en janvier 2016, en prévision de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, une réunion consultative consacrée à l'autonomisation des femmes dans ses rapports avec le développement durable, l'objectif en ayant été d'aider les États membres à arrêter les priorités africaines afin de peser sur le contenu du texte final mondial de cette session de la Commission de la condition de la femme. Cette réunion à laquelle ont pris part des ministres responsables du genre et de l'autonomisation des femmes, des experts venus de 38 pays africains, des représentants de communautés économiques régionales et d'organisations de la société civile., a accouché d'un document final qui viendra façonner la contribution des pays africains aux conclusions arrêtées par la session de la Commission de la condition de la femme de mars 2016.

88. **Forum consultatif avec des universités africaines :** le Centre a organisé, les 3 et 4 octobre 2016, sur le thème « Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes : le rôle des institutions de recherche et des universités dans l'exploitation du potentiel du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » avec des universités et des institutions de recherche africaines, un forum consultatif qui a été l'occasion de nouer un partenariat aux fins de la définition de programmes de recherche sur la problématique du genre avec des universités, des institutions de recherche et des

centres de réflexion, de définir une stratégie claire de renforcement des capacités et de mise en place d'un programme de recherche commun dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ce forum auquel ont participé plus de 30 experts, chercheurs et universitaires venus d'universités, d'institutions de recherche et de groupes de réflexion africains spécialistes de la problématique du genre et du développement social, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies compétents en ces domaines et de la Commission de l'Union africaine, a mis en place un réseau de recherche aux fins de l'exécution du programme de recherche sur la problématique du genre sur le continent., les quatre domaines prioritaires ci-après ayant été retenus, l'objectif étant d'approfondir la réflexion sur la problématique du genre de manière générale et la création de connaissances vitales à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : a) incidences des programmes de développement socioéconomique et politique mondiaux, régionaux et nationaux et des programmes économiques régionaux sur l'exécution des programmes de promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes ; b) justice économique et autonomisation ; c) promotion de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans la vie politique, la définition des choix de principe politique et les institutions ; et d) relations sociales, secteurs sociaux, grandes orientations politiques et décisions tendant à la réalisation de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

G. Activités sous-régionales de développement

1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord

89. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a aidé les États membres à se donner les moyens de participer aux chaînes de valeur mondiales et régionales et de concourir à définir des politiques novatrices et intégrées porteuses de croissance verte durable.

90. Conformément au mandat de la CEA, le Bureau sous-régional a organisé, du 2 au 4 mai 2016 à Marrakech (Maroc), en collaboration avec le OCP Policy Center et l'Université de Pennsylvanie, la troisième Conférence africaine des cellules de réflexion consacrée au thème « Vers un avenir durable et sûr pour les populations et les institutions d'Afrique », ayant mobilisé les participants et apporté sa contribution à la teneur scientifique des travaux de la conférence à laquelle ont pris part plus de 120 experts représentant 85 cellules de réflexions et institutions africains et internationaux, les profils de pays de la CEA ayant été distribués à cette occasion. La principale proposition issue de cette rencontre tend à voir instituer un mécanisme de financement qui aurait pour vocation d'aider les gouvernements africains à arrêter des choix aussi éclairés que possible, en proposant à leurs décideurs des données de recherche solides, fiables et indépendantes provenant de cellules de réflexion africaines.

91. Le Centre africain pour la statistique et le Bureau sous-régional ont aidé l'Institut national de la statistique tunisien à instituer l'utilisation de technologies mobiles pour la collecte et la diffusion de données dans le cadre d'un projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement. L'institut national a commencé à collecter des données à l'aide de tablettes Android afin de faciliter le calcul mensuel de l'indice des prix. Avec le concours de la CEA, il a également lancé une application mobile pour la diffusion des données du recensement 2014. Ce projet a permis à la Tunisie d'améliorer sensiblement son classement en matière d'ouverture des données et d'arrêter les dispositions d'ordre technique nécessaires à la réalisation de la première enquête sur l'emploi à l'aide de technologies mobiles en Tunisie.

92. Le Bureau sous-régional a aidé l'Union maghrébine des entrepreneurs à organiser des tables rondes nationales et régionales (en Algérie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie), l'objectif ayant été de sensibiliser le secteur privé aux enjeux et perspectives des changements climatiques, ainsi qu'aux possibilités de financement

liées au climat, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de contributions arrêtées par les différents pays. Les recommandations des tables rondes nationales ont été examinées lors des réunions régionales, qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration de l'Union maghrébine des entrepreneurs., Déclaration qui sera présentée et officiellement signée par les quatre organisations professionnelles nationales lors d'une conférence de presse tenue le 16 décembre 2016.

93. Le Bureau sous-régional a établi le profil de trois pays (Algérie, Mauritanie et Tunisie), outre les quatre qu'il a confectionnés entre juin 2015 et mars 2016. À cette fin, il a, entre autres activités, effectué des missions dans les pays l'idée ayant été de se rapprocher de ses partenaires institutions nationales (des directions des affaires économiques, des finances et du développement, offices nationaux de la statistique, etc), collecté des données auprès de sources primaires et identifié les besoins de renforcement des capacités pour permettre aux pays d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'analyse des données statistiques.

94. En ce qui concerne la production de connaissances et le partage d'informations, le Bureau sous-régional a entrepris des travaux de recherche approfondie dans plusieurs domaines, notamment : l'accès au financement de promotion de l'autonomisation des femmes en milieu rural, une analyse comparative des pratiques optimales et des enseignements de l'expérience de la micro-finance en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie ; les envois de fonds des migrants dans de nombreux pays nord-africains et leurs incidences sur le développement ; et l'approche territoriale des politiques industrielles et de la croissance inclusive dans le contexte de la transformation structurelle.

95. Ces pistes de recherche ont été suggérées par des États membres, notamment lors de réunions du Comité intergouvernemental d'experts, dont les principales conclusions ont également été diffusées lors de réunions d'experts auxquelles ont participé des spécialistes de haut niveau d'institutions internationales et nationales.

96. Le Bureau sous-régional a organisé les 25 et 26 novembre 2016 à Tunis, une réunion d'experts sur la territorialisation de la politique industrielle et le développement inclusif, réunion qui était saisie pour examen d'une étude consacrée par la CEA et le Bureau sous-régional à l'évaluation de la territorialisation de la politique industrielle en Afrique du Nord, spécialement en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Les experts ont examiné et approuvé les recommandations issues de l'étude.

97. Le 28 juin 2016, le Bureau sous-régional a présenté l'édition 2016 du Rapport économique sur l'Afrique au Conseil économique, social et environnemental du Maroc. Il a en outre, participé à neuf manifestations nationales et régionales, à l'occasion desquelles les produits du savoir de la CEA, notamment les profils de pays et l'édition 2016 du Rapport économique sur l'Afrique, ont été distribués ainsi qu'à plusieurs activités connexes : conférence sur l'intégration régionale et les outils de politique industrielle à Tanger (Maroc) (20 avril 2016) ; innovation pour le développement durable en Afrique à Béni Mellal (Maroc) (22-28 mai 2016) ; conférence sur l'initiative de guichet unique pour les pays arabes et africains à la suite de l'accord de facilitation des échanges de Nairobi de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans le cadre de l'Organisation de coopération islamique à Casablanca (Maroc) (30 mai- 1^{er} juin 2016) ; réunion sur le thème « Garantir la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 (Le Caire) (17 mai 2016) ; réunion sur le thème « Équilibres externes, compétitivité et processus de transformation structurelle de l'économie marocaine (Rabat), (24 mai 2016) ; lancement de l'édition 2016 du Rapport économique sur l'Afrique à l'Université Ahmed Ben Bella d'Oran (Algérie) (1^{er} juillet 2016) ; atelier sur le programme post-Nairobi de l'OMC (Tunis) (24-26 octobre 2016) ; atelier sur les objectifs de développement durable : Comment relever le défi des changements climatiques (Rabat) (10 mai 2016) ; table ronde sur l'investissement axée sur la diversification des exportations, à l'occasion du Forum africain (Alger) (3-5 décembre 2016).

98. S'agissant d'œuvrer à la recherche de consensus, le Bureau sous-régional a apporté son concours aux préparatifs de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le but étant de permettre aux États membres africains de participer efficacement à cette rencontre organisée à Marrakech, au Maroc, en novembre 2016, en collaboration avec la Banque africaine de développement et le Comité de pilotage de la Conférence des parties. Les représentants de pays africains, les membres de haut niveau du Comité de pilotage, les représentants d'organisations locales et d'organismes des Nations Unies et de la principale association professionnelle locale qui ont participé aux diverses réunions de haut niveau qui se voulaient l'occasion pour les pays africains de dégager un consensus africain en prévision de la Conférence ont invité les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles africaines à s'investir pleinement dans les travaux de la Conférence des parties et à se concerter à cette occasion. Le Bureau sous-régional a également aidé le pays hôte à organiser le Pavillon africain au cours de la Conférence, qui a rassemblé environ 15 000 participants et 1000 journalistes.

99. En outre, le Bureau sous-régional a apporté son concours à la réunion annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale tenue à Rabat, qui a permis de déterminer les domaines de coopération prioritaires pour la période 2017-2018, au regard de la situation sociopolitique en Afrique du Nord et de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable au niveau sous-régional.

2. Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

100. Principale communauté économique régionale dans la sous-région, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est le pilier incontesté de l'entreprise d'intégration continentale préconisée par l'Union africaine. Forte de 15 pays membres, elle a pour ambition de promouvoir la coopération et l'intégration dans les domaines économique, social et culturel, y compris la libre circulation des personnes et le droit de résidence. La communauté entend également promouvoir la paix et la sécurité en son sein, même si elle gagnerait également à renforcer ses moyens d'intervention opérationnelle et rapide. Sa réputation en matière de supervision de consultations électorales, désormais élevée au rang impératif n'est plus à démontrer.

101. Le Bureau sous-régional a renforcé son partenariat avec la CEDEAO au service de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, comme prescrit par le protocole d'accord signé en juin 2013 venu instituer un cadre de consultation, de coopération et de partenariat entre les organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest, à savoir la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Autorité du Liptako-Gourma, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Autorité du bassin du Niger et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement.

102. Le Bureau sous-régional a réédité la publication qu'il a consacrée à l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest depuis la création de la CEDEAO en 1975 intitulée La CEDEAO à 40 ans : évaluation des progrès vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. En outre, il met la dernière main à une étude sur les perspectives d'avènement d'une monnaie unique au sein de la CEDEAO.

103. La rencontre de haut niveau entre le Bureau sous-régional et la direction de la CEDEAO tenue le 11 novembre 2016 au siège de cette dernière à Abuja en la présence du nouveau Président et de commissaires de la Communauté a été l'occasion de jeter les bases de la conclusion d'un nouvel accord de coopération pluriannuel entre la CEA et la CEDEAO qui viserait non seulement les questions que suscite de longue date la consolidation de l'entreprise d'intégration, mais également les nouveaux défis de la sous-région.

104. Dans le même esprit, au cours de la première semaine de mars 2016, le Bureau sous-régional a participé à une réunion consacrée à la refonte structurelle de l'Autorité du Liptako-Gourma, y compris l'évaluation de ses effectifs et de son nouveau mandat,

le but étant de lui permettre de mieux servir ses trois États membres (Burkina Faso, Mali et Niger). Il a ainsi aidé l'Autorité du Liptako-Gourma à se donner les moyens d'aligner son programme de travail sur les activités de la Commission de la CEDEAO.

105. Le Bureau sous-régional a répondu à 22 demandes de services consultatifs émanant de communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales concernant des questions d'ordre institutionnel et sectoriel dans les domaines de la statistique, de l'intégration régionale et du développement durable en Afrique de l'Ouest. Il n'en a reçu que six demandes en 2016.

106. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, tenue à Dakar en février 2016 en étroite coopération avec les autorités sénégalaises, a été l'une des manifestations majeures à mettre à l'actif du Bureau sous-régional. Cette réunion qui a été pour les participants l'occasion d'examiner en particulier les profils de pays de la CEA en tant qu'outils de transformation structurelle des pays ouest-africains, sera suivie d'une réunion d'experts ad hoc consacrée au financement innovant pour la transformation structurelle des économies ouest-africaines en février 2016 puis d'une autre sur les infrastructures de transport et le commerce en Afrique de l'Ouest en novembre 2016.

107. Respectant l'objectif fixé pour l'exercice biennal, le Bureau a déjà établi le profil de quatre pays (Cabo Verde, Gambie, Ghana et Nigéria). Il en établira quatre autres en 2017, à savoir ceux de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali et du Togo.

108. Le Bureau sous-régional continue d'œuvrer à renforcer les systèmes statistiques en Afrique de l'Ouest, notamment :

1. En évaluant les procédures de collecte de données statistiques suivies par certains États membres (Cabo Verde, Gambie, Ghana et Nigéria) pour transmettre des données de qualité aux bases de données de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la CEA pour diffusion générale, et ce notamment en effectuant des missions au Ghana, en Guinée et au Nigéria et en organisant des séances de travail avec des organisations intergouvernementales comme l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest, en apportant son concours à l'occasion de la réunion de la Commission africaine de statistique à Abidjan et d'autres réunions consacrées à l'intégration (novembre 2016) en réunissant les parties intéressées à la collecte de données, dont les directeurs généraux des bureaux de statistiques nationaux des États membres de la CEDEAO et le chef du Centre de statistique de l'UEMOA ;
2. En concourant en janvier 2016, en collaboration avec la Division des politiques de développement social de la CEA, à lancer l'opération d'établissement de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes à Niamey (Niger) l'idée première ayant été d'associer tous les acteurs concernés à la mise en application de l'Indicateur au Niger et de leur donner les moyens d'exercer un droit de regard sur l'entreprise et de se l'approprier ;
3. En apportant son concours en juillet 2016 à l'organisation de la première réunion statutaire de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest à Conakry qui a rassemblé les représentants des ministères de l'économie et des finances ;
4. En convenant, en exécution d'une des stratégies clés de redynamisation du mécanisme de collecte de données statistiques, d'un nouveau cadre de coopération avec l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne à Niamey le 22 septembre 2016 ;
5. En réexaminant les modalités de mise en application de la Charte africaine de la statistique, adoptée par l'Union africaine, dans la sous-

région de l'Afrique de l'Ouest, étant donné l'impératif de voir harmoniser les méthodologies de prévision et les ensembles de données des États membres et en organisant les 24 et 25 novembre 2016 à Dakar une réunion d'experts pour dresser le bilan et envisager les perspectives d'application de la Charte africaine de la statistique et de la révolution des données en Afrique de l'Ouest.

109. Le Bureau sous-régional a pris les mesures suivantes le but étant d'atténuer les effets de certains risques de nature à entraver l'entreprise de développement dans la sous-région :

1. Étant donné la précarité de l'environnement socioéconomique, institutionnel et sécuritaire, notamment au lendemain de l'épidémie d'Ebola dans la sous-région imputable aux agissements criminels de Boko Haram, dont les attaques ont touché des États membres (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger), le Bureau a renforcé le dispositif de continuité de ses opérations la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ayant été consolidée ;
2. En prévision d'une mission exploratoire et dans le dessein de renforcer sa coopération avec la Commission du bassin du lac Tchad, le Bureau sous-régional en novembre 2016, une mission à N'Djaména qui a été l'occasion d'évoquer notamment la persistance de la menace criminelle que Boko Haram fait planer sur la sous-région d'Afrique de l'Ouest venant mettre en péril l'entreprise de transformation structurelle des économies de la région. D'où l'impératif pour les parties prenantes d'approfondir leur partenariat dans le but de surmonter cette épreuve ;
3. Étant donné la forte mobilité du personnel préposé à la collecte de données statistiques, force est d'entretenir le dialogue entre interlocuteurs pour garantir la continuité de la collecte des données.

3. Bureau sous-régional en Afrique centrale

110. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional a établi plusieurs rapports et organisé une réunion d'experts ad hoc, deux dialogues de haut niveau sur les politiques et une réunion consultative. Il a également prêté des services consultatifs et continué à diffuser des informations et des connaissances dans la sous-région. De même, il a mené, conjointement avec les divisions organiques de la CEA, des activités supplémentaires à titre d'appui aux États membres et aux communautés économiques régionales.

111. Le Bureau sous-régional a établi le profil de quatre pays (Cameroun, Congo, République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe), ainsi que des mises à jour trimestrielles de ces profils de pays. À cette fin, il a mené toutes activités et arrêté le choix du thème de chaque profil, en étroite collaboration avec les principaux fournisseurs de données du pays concerné

112. Le Bureau sous-régional a organisé à Brazzaville les 13 et 14 décembre 2016 une réunion d'experts ad hoc qui se voulait l'occasion d'examiner le rapport sur le bilan et les perspectives de la mise en œuvre de la Vision africaine des mines en Afrique centrale. Les participants ont recommandé d'étendre l'analyse à certaines questions clés, telles que la mise en valeur des ressources minérales et l'exploitation minière artisanale, le but étant d'améliorer le rapport. Ils ont également exhorté les communautés économiques régionales, les États membres et les partenaires de développement à accélérer la mise en œuvre de la Vision africaine des mines dans la sous-région. Ils ont invité en particulier le Centre africain de développement minier à faire connaître ce programme auprès des pays en consacrant davantage d'actions de formation à la négociation de contrats miniers.

113. La septième réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale tenue les 6 et 7 décembre 2016 à Libreville, se voulait l'occasion de réfléchir

à la façon dont le système des Nations Unies pourrait aider les institutions par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination sous-régionale à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les participants ont souligné que l'élaboration du successeur du programme commun indicatif 2013-2016 devrait être pour la sous-région l'occasion de prendre en compte les priorités arrêtées dans les deux programmes internationaux. Ils ont suggéré, dans l'intérêt de l'approfondissement des connaissances et de l'appropriation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à se donner les moyens de leurs ambitions et ce, avec le concours des partenaires techniques et financiers, y compris non-onusiens. À l'issue des débats, ils ont adopté une feuille de route aux fins de l'élaboration du prochain programme indicatif. Ils ont également demandé aux pays africains de produire des données de meilleure qualité et de se doter d'institutions nationales de développement solides et efficaces ayant une légitimité politique.

114. Conformément à la logique de campagne de la CEA, le Bureau sous-régional a organisé des dialogues de principe politique sur deux sujets autour des défis stratégiques identifiés dans les profils de pays du Congo et du Gabon : le développement des infrastructures de transport pour tenir le pari de la transformation structurelle au Congo, et le développement de l'industrie du bois pour accompagner la transformation structurelle au Gabon. Ces dialogues ont permis aux participants de mieux appréhender la problématique de développement à laquelle font face les pays concernés et de réfléchir à des choix de principe propres à permettre de relever les défis actuels de la diversification à la faveur de l'essor de l'industrie du bois au Gabon et de l'accélération de la transformation structurelle grâce au développement des infrastructures. Ces dialogues auxquels ont pris part de hauts responsables fonctionnaires gouvernementaux ont permis de recenser des pistes de réflexion auxquelles le Bureau s'intéresse d'ores et déjà, dont celles de voyages d'études sur le développement d'un corridor au Congo et d'études de développement groupées sur l'industrie du bois au Gabon.

115. Le Bureau sous-régional a organisé le 9 juin 2016, en collaboration avec la Division du renforcement des capacités de la CEA, un dialogue de haut niveau qui a rassemblé près de 40 hauts responsables gouvernementaux chargés de la planification dans toute l'Afrique, le but étant de partager des opinions et les meilleures pratiques en matière d'urbanisation et de planification du développement et de leur potentiel de création de croissance, d'amélioration des conditions de vie et d'accélération de la transformation structurelle. Le dialogue, quatrième édition d'une initiative continentale de la CEA de promotion de la cohérence des choix de principe politique en Afrique, a été pour les pays l'occasion de mettre en commun leurs données d'expérience s'étant rendus à l'évidence qu'ils s'interdisent d'émerger véritablement en continuant de méconnaître les questions d'urbanisation dans la planification du développement. Les participants ont proposé aux décideurs et responsables politiques de s'armer des informations géospatiales pour cerner les défis et les perspectives de l'urbanisation. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la connectivité des zones urbaines aux zones rurales et aux sphères régionale et internationale afin d'attirer les investissements. On ne saurait sous-estimer la valeur de cette connectivité quand on sait qu'une meilleure connectivité viendrait concourir à la consolidation de l'intégration et de la coopération régionales, essentielle pour la mise en commun des infrastructures, comme l'alimentation en énergie, et pour la croissance mondiale. En outre, les participants ont fait observer que l'urbanisation étant intersectorielle, la planification nationale doit s'adosser à une solide coordination intersectorielle.

116. Le Bureau sous-régional a offert des services consultatifs aux pays d'Afrique centrale sortant d'un conflit à l'occasion de la table ronde organisée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à Yaoundé les 18 et 19 octobre 2016 sur le thème de l'intégration régionale, levier essentiel pour la paix et le développement dans la région. Il a présenté l'indice d'intégration régionale de la CEA à cette occasion.

117. Fidèle à sa vocation de promotion de l'intégration régionale dans la sous-région, le Bureau sous-régional a signé avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale un aide-mémoire le 8 décembre 2016 tendant à renforcer leur coopération dans les domaines comme le développement des infrastructures, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, la gouvernance, la paix et la sécurité, le commerce et l'accès aux marchés, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la rationalisation de la Commission économique régionale et les statistiques. En outre, de concert avec les organismes des Nations Unies dans la sous-région, il a réitéré son soutien au secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à l'occasion de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

118. Le Bureau sous-régional a continué de diffuser des informations et connaissances par l'intermédiaire de son site Web, de sa bibliothèque, de ses plateformes de partage des connaissances et de ses publications.

119. Le Bureau sous-régional a continué d'aider les communautés économiques régionales et les États membres à se donner les moyens d'arrêter des politiques macroéconomiques et sectorielles harmonisées, de sensibiliser les diverses parties prenantes à l'intérêt de l'intégration régionale, de la transformation structurelle, de la gestion de l'après- conflit et du développement durable et de diffuser des connaissances et informations.

120. Les difficultés auxquelles se trouve confronté le Bureau sous-régional tiennent notamment son taux relativement élevé de vacance de postes et le fait qu'il ne dispose pas en temps voulu des données actualisées dont il a besoin pour établir les profils de pays et ce, même s'il a noué avec les bureaux nationaux de statistique un dialogue source d'étroite collaboration, le problème étant d'ordre structurel.

121. Le sous-programme est en outre sujet à des risques propres sa bonne exécution pouvant être entravée par la menace d'instabilité qui pèse sur les pays sortant d'un conflit et l'inégale volonté des États membres et des organisations concernées d'œuvrer à renforcer la coopération sous-régionale. Dans le cas de la République centrafricaine, par exemple, l'instabilité politique que connaît le pays représente une menace évidente pour son économie, et les attaques continues menées par Boko Haram pourraient sérieusement ébranler la stabilité du Cameroun et du Tchad, surtout quand on sait que la République centrafricaine accueille le siège de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, partenaire de premier rang du Bureau sous-régional.

122. On retiendra que la vocation de centre de réflexion de la CEA s'accrédite de mieux en mieux dans toute la sous-région, les États membres et les communautés économiques régionales ayant dit leur volonté de collaborer plus étroitement avec elle. La Commission étant de plus en plus sollicitée par nombre de pays de la sous-région autres que le pays hôte du Bureau, l'entrée en fonctions de nouveaux membres du personnel viendra permettre au Bureau de mieux répondre à toutes sollicitations de ses clients.

4. Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

123. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est s'est tenue à Nairobi du 8 au 11 février 2016. Consacrée aux institutions, à la décentralisation et à la transformation structurelle de cette sous-région, elle a été l'occasion d'une réflexion et d'un dialogue sur le rôle à jouer par les institutions et la décentralisation dans l'entreprise de transformation structurelle. Y ont assisté plus de 300 participants représentant les 14 États membres desservis par le Bureau sous régional, ainsi que les décideurs, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé, le monde universitaire, les centres de réflexion et d'autres parties prenantes.

124. À titre de suivi de cette réunion, le Bureau sous-régional a établi, sous le titre « *Pathways to Structural Transformation in Eastern Africa* » (Vers la transformation

structurelle de l'Afrique de l'Est), un programme visant essentiellement à aider les 14 États membres desservis par le Bureau à appliquer les résolutions et recommandations issues de ladite réunion (constituant ce qu'il est convenu d'appeler la *Nairobi Agenda*). Au-delà du cadre de cette réunion et de son thème, le programme entend créer des plates-formes de documentation, d'analyse et de discussion des questions intéressant l'entreprise de transformation structurelle de la sous-région.

125. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional a établi et diffusé les profils de pays du Kenya, du Rwanda, de l'Ouganda et de la République Unie de Tanzanie. Après le lancement des profils à Addis-Abeba, à l'occasion de la session de la Conférence des Ministres de mars 2016, le Bureau sous-régional a continué de distribuer ces produits à l'occasion de diverses manifestations sous-régionales. C'est ainsi qu'il a présenté le profil de pays du Rwanda à l'occasion d'un débat de haut niveau sur les politiques à mener dans le sens de la transformation structurelle et l'industrialisation verte, organisé à Kigali en mai 2016 par le Bureau avec la collaboration du Gouvernement rwandais. Cette formule de diffusion des profils de pays sera reprise au Kenya et en Ouganda, suscitant également l'intérêt de représentants de haut niveau, le Bureau sous-régional ayant été par suite notamment invité à présenter le profil ougandais à des parlementaires de ce pays. Plusieurs autres profils de pays sont actuellement en cours d'élaboration ou de révision (Burundi, Djibouti, Madagascar et Somalie), le texte en étant soumis pour avis aux pouvoirs publics concernés. Faute de données nationales, le Bureau n'est toujours pas en mesure d'approfondir véritablement l'étude de certains pays de la sous-région, en particulier aux fins de l'établissement des profils de pays. Une plus grande coordination avec les divisions organiques du siège Addis-Abeba s'impose aux fins de l'établissement de plusieurs produits importants auxquels le Bureau sous-régional doit contribuer, dont les indices composites (l'Indice africain d'intégration régionale, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice africain de développement social).

126. Poursuivant sa campagne de sensibilisation aux obstacles à l'accélération de la transformation structurelle, le Bureau sous-régional s'est également associé à la CNUCED pour animer deux dialogues sur les politiques de développement (en juillet et décembre 2016) qui se sont ouverts avec le lancement des publications de la CNUCED intitulées « *Le développement économique en Afrique – Rapport 2016 – Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique* » et « *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés – Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique* ». Couverts par les médias, ces dialogues ont attiré un large public de responsables de pouvoirs publics et de partenaires de groupes de réflexion.

127. Dans les domaines thématiques que sont l'économie bleue, l'énergie et le tourisme durable, le Bureau sous-régional a établi plusieurs publications, outils et documents d'orientation qui ont suscité des interventions et des mesures de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national, dont voici quelques exemples :

128. Économie bleue – La première édition de la Semaine du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2016 a été l'occasion de lancer la publication *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique* qui voudrait aider les États membres à faire une place aux concepts et principes de l'économie bleue dans leurs stratégies et politiques nationales. Venu compléter l'étude générale sur l'économie bleue présentée lors de la dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts tenue à Madagascar en mars 2015, le guide a suscité un engouement pour la question de la part de pays et d'organisations tels que le Kenya, Madagascar et la Commission de l'océan indien. Des membres du personnel du Bureau sous-régional ont assisté au premier Atelier régional de la Commission de l'océan Indien les 12 et 13 décembre 2016 et y ont fait un exposé sur *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique*. Cette réunion à laquelle ont participé tous les États membres de la Commission (les

Comores, la France⁵, Madagascar, Maurice et les Seychelles) a, entre autres recommandations, préconisé de renforcer la coopération entre la CEA et la Commission de l’océan Indien aux fins de la diffusion du *Guide pratique* dans la sous-région et de l’utiliser comme outil méthodologique pour mettre au point un plan d’action de la Commission de l’océan Indien en faveur de l’économie bleue.

129. Énergie – Le Bureau sous-régional a aidé les États membres de la CAE à élaborer un cadre stratégique de sécurité énergétique. Il leur a également apporté son concours à titre individuel, il a ainsi établi un cadre pour le déploiement des technologies d’énergies durables au Rwanda, défini une stratégie et un plan d’action nationaux pour l’énergie solaire dans ce pays et prêté son concours à titre consultatif à l’occasion de l’évaluation des ressources énergétiques et de la planification du développement à Djibouti. Un atelier régional consacré à l’énergie organisé au Rwanda les 13 et 14 juin 2016, par la CAE en partenariat avec le Bureau régional a été pour les experts, les parties prenantes et les États partenaires de la CAE, l’occasion de valider le cadre stratégique de sécurité énergétique pour le territoire de la CAE. Les participants se sont félicités du cadre stratégique a été bien accueilli, fait des observations tendant à permettre de l’affiner et proposé de le soumettre au Conseil du secteur énergétique de la CAE en septembre 2016. Le Bureau sous-régional a été invité à participer à l’édition 2016 du Sub Saharan Power Summit (Sommet sur l’énergie en Afrique subsaharienne) qui s’est tenu du 26 au 28 octobre 2016 en Afrique du Sud. Cette manifestation a rassemblé 75 participants, dont des acteurs des secteurs public et privé africains. Le Bureau sous-régional s’est vu offrir l’occasion d’évoquer la politique de sécurité énergétique en Afrique de l’Est et ses incidences sur le continent. Au cours de la table ronde de haut niveau, le Bureau sous-régional a également pu souligner l’importance du déploiement de l’énergie renouvelable à un moment où, comme le veut l’initiative « Énergie durable pour tous », les pays africains entreprennent d’accroître leur capacité de production de cette ressource.

130. Tourisme durable – À la suite du lancement du Plan directeur pour un tourisme durable par l’Autorité intergouvernementale de développement, le Bureau sous-régional a proposé plusieurs projets de renforcement des capacités aux États membres de la CAE. Il a organisé du 1er au 3 juin 2016 à Kigali un atelier régional sur le tourisme qui a été pour plus de 90 acteurs du secteur en Afrique de l’Est l’occasion de discuter de questions touchant la commercialisation des produits touristiques régionaux, l’établissement d’un organe régional de coordination du tourisme, la sûreté et la sécurité du secteur, la mise au point d’une boîte à outils du tourisme durable et les comptes satellites du tourisme, et en particulier à la nécessité de disposer de données touristiques de qualité qui permettent d’arrêter les politiques appropriées. Le Bureau a également organisé à l’intention des intervenants de la région une table ronde de haut niveau consacré à l’examen des difficultés et perspectives de commercialisation des produits touristiques régionaux. L’expansion de la demande de produits touristiques sous l’effet de l’intégration régionale et de l’essor de la classe moyenne africaine est porteuse de perspectives nouvelles. La Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion des produits de savoir a remis le Plan directeur du tourisme à la Ministre éthiopienne de la culture et du tourisme le 15 septembre 2016 à l’occasion d’un atelier régional sur le tourisme organisé par l’OMT à Addis-Abeba.

131. Le Bureau sous-régional a été invité à présenter un exposé sur le tourisme durable, le développement économique et la réduction de la pauvreté lors de la première édition de la Annual Southern Africa Sustainable Tourism Conference (Conférence annuelle de l’Afrique australe sur le tourisme durable). Tenue les 16 et 17 novembre 2016 à l’initiative de l’Organisation régionale du tourisme de l’Afrique australe de la SADC, la conférence à laquelle ont pris part une soixantaine de participants venus des 15 États membres de la SADC, se voulait l’occasion pour ces derniers de mettre en commun les meilleures pratiques propices au développement du tourisme durable en Afrique australe et au-delà.

⁵ Représentant l’île de la Réunion en tant que département français d’outre-mer.

132. Comme suite à une demande adressée par le Gouvernement rwandais à la CEA à la suite de la décision prise par le Rwanda de réintégrer la Communauté économique des États de l’Afrique centrale, du dialogue de haut niveau tenu entre le Gouvernement rwandais et la CEA à Addis-Abeba en février 2015 et de l’atelier tenu à Rubavu (Rwanda) en décembre 2015 sur le thème de l’accélération de la croissance rwandaise, le Bureau sous-régional a prêté un concours consultatif non négligeable en procédant à une étude de marché sur les possibilités d’exportation vers l’Angola et le Gabon et ce, en deux phases. La première, documentaire, a consisté à analyser les profils commerciaux de tous les pays de la région de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale et à recenser les débouchés commerciaux qui pourraient s’offrir au Rwanda dans la région. Cette phase a donné lieu à l’établissement d’une étude exploratoire de la CEA intitulée « *Looking West? – Potential Market Opportunities for Rwandan Exporters in the Economic Community of Central African States region : A Scoping Study* » (Direction l’ouest – Marchés potentiels pour les exportateurs rwandais dans la Communauté économique des États de l’Afrique centrale : étude exploratoire). Sur la base des conclusions dégagées par l’étude, la seconde phase a été l’occasion d’évaluer les perspectives d’entrée sur les marchés des principaux produits de base en Angola et au Gabon.

133. Des fonctionnaires de la Division de la politique macroéconomique ont collaboré au lancement, au Centre de convention de Kigali le 27 octobre 2016, de la publication *OMD-Agenda 2063/ODD – Rapport de transition 2016*, qui se voulait l’occasion d’attirer l’attention des pays de la sous-région sur les conclusions du rapport. Plusieurs participants de haut niveau étaient présents, le Gouvernement ayant été représenté par le Ministre de l’administration locale, et l’ONU, dans le cadre de l’initiative « Une ONU », par son Coordinatrice résidente. Étaient également présents le Président du Conseil rwandais de la gouvernance, le Directeur général de la planification au Ministère rwandais des finances et de la planification économique, l’Ambassadeur de Chine, ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies, de la BAD, de la société civile et d’autres institutions.

134. Accueillie par la SADC et organisée par la CEA, ainsi que les bureaux sous-régionaux en Afrique de l’Est et en Afrique australe, la réunion annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe s’est tenue à Arusha (République Unie de Tanzanie) les 6 et 7 décembre 2016 sur le thème du renforcement des interventions régionales en faveur de la réalisation de l’Agenda 2063 et du Programme 2030. La réunion de 2016 se voulait essentiellement l’occasion pour les parties prenantes d’arrêter d’un commun accord des recommandations tendant à permettre d’aligner les initiatives majeures des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, d’une part, sur les objectifs de l’Agenda 2063 et du Programme 2030, d’autre part, ainsi que sur les instruments du Mécanisme de coordination sous-régionale (additif au plan d’activité, cartographie des parties prenantes, partenariats existants), le but étant de renforcer, autour d’un certain nombre d’initiatives phares, la collaboration, les synergies et la cohérence entre les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les partenaires.

5. Bureau sous-régional en Afrique australe

135. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a pour principale vocation d’aider les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales à faire une place aux priorités du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 dans leurs politiques, stratégies et plans et spécialement d’aider les États membres du Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe (COMESA) et de la SADC à se donner les moyens de produire et de diffuser les statistiques de qualité nécessaires à toute planification ou prise de décision éclairées, ainsi que de mettre rapidement en œuvre des initiatives sous-régionales prioritaires. Les principales activités entreprises dans cette optique et leurs résultats intermédiaires sont présentés ci-après.

136. Le Bureau sous-régional a prêté, à titre consultatif, son concours technique à la SADC, à la demande de celle-ci, s'agissant d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de sa Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation (2015-2063). Le plan d'action, qui couvre les 15 premières années de la stratégie et de la feuille de route, vient proposer un schéma de mise en œuvre cohérent et synergique présentant les possibilités stratégiques et les politiques générales censés permettre d'atteindre progressivement les objectifs retenus dans les délais dont ils sont assortis. Le Bureau sous-régional a ainsi examiné le premier jet du plan d'action et fait des observations de fond à son sujet, a pris une part active aux séances de réflexion et aux réunions de haut niveau consacrées à l'examen du projet. On retiendra à l'actif du Bureau sous-régional ceci notamment qu'il aura permis aux responsables d'appréhender la nécessité d'arrêter les principes directeurs de l'entreprise, notamment l'inclusivité et la mutualité, la création de richesse, la transparence et l'obligation de rendre compte, l'utilisation rationnelle des ressources en termes de qualité et de prix, et la nécessité de prendre en compte la nature dynamique des chaînes de valeur régionales, principes qui sous-tendent toute la programmation de la stratégie d'industrialisation.

137. Le Bureau sous-régional a en outre fourni un appui technique à la réunion du Sous-comité de la SADC sur le traitement des ressources minérales, notamment en prenant part à une réunion consultative du Sous-comité tenue à Gaborone en mai 2016. Convoquée par le secrétariat de la SADC, a examiné et approuvé les recommandations de deux études, l'une consacrée au profilage de la valorisation des ressources minérales dans l'espace de la SADC, et l'autre à l'évaluation des compétences dans le secteur minéralier de la SADC. Établies avec le concours du Centre africain pour la mise en valeur des ressources minières et du Bureau sous-régional, ces études sont des éléments clés de la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation (2015-2063). L'étude portant sur la valorisation des ressources minérales relève les chaînes de valeur sur lesquelles la région pourrait se concentrer pour marquer rapidement des points sur la voie de l'industrialisation ; elle fait également des recommandations quant à la façon d'envisager ces chaînes de valeur, notamment en convenant d'une vision régionale et d'une stratégie régionale de valorisation des mines. L'étude relative aux compétences relève des lacunes dans le secteur et préconise d'approfondir l'intégration, le but étant de faciliter la libre circulation des compétences, l'harmonisation des programmes de formation et la mise en commun de capacités pour combler lacunes. Le Sous-comité a demandé au Centre africain pour la mise en valeur des ressources minières d'apporter un appui technique supplémentaire aux fins de l'élaboration d'une vision minière propre à la SADC, d'un plan d'action et d'un plan de mise en œuvre chiffré assorti de priorités l'objectif étant de réaliser les résultats rapides envisagés dans l'étude sur la valorisation.

138. Outre les mises à jour trimestrielles de l'édition 2015 des profils de pays du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe, qu'il a établies et diffusées à temps pour la session de la Conférence des ministres tenue en avril 2016, le Bureau sous-régional a entrepris d'établir l'édition 2016 des profils de pays des six États membres restants, à savoir l'Angola, le Malawi, Maurice, le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland, dans l'optique d'influencer la définition des grandes orientations politiques aux niveaux national et sous-régional. De concert avec le Centre africain pour la statistique, le Bureau sous-régional a organisé à Lusaka en septembre 2016 une réunion consultative dite « *Consultative Meeting on Data Collection and the Compilation of Country and Regional Profiles* » sur la collecte des données et l'établissement de profils nationaux et régionaux, avec la participation des bureaux nationaux de statistique, des banques centrales, des ministères des finances, de la SADC, du COMESA, et d'organismes des Nations Unies. La réunion a examiné le projet d'édition 2016 de six profils de pays et s'est également penchée sur la collecte de données et la coopération en Afrique australe. Elle a mis en évidence la valeur des profils de pays comme « outils d'éclairage des politiques des États membres et des communautés économiques régionales », pour reprendre le propos du Directeur de l'Office central de statistique de Zambie.

139. Le Bureau sous-régional a également organisé, en décembre 2016 à Lusaka, sur le thème « *Harmonizing Data for Better Economic Governance in Southern Africa* », une réunion spéciale de groupe d'experts consacrée à l'harmonisation des données pour une meilleure gouvernance économique en Afrique australe. La réunion a examiné le projet de rapport d'une étude menée par le Bureau sous-régional en la matière et a approfondi la réflexion sur la contribution attendue des États membres, des communautés économiques régionales, des institutions panafricaines et des partenaires de développement à l'occasion de l'entreprise d'harmonisation des données en Afrique australe. La réunion a également été l'occasion d'un échange de bonnes pratiques et de données d'expérience intéressant le renforcement des systèmes statistiques nationaux, la conception de solides stratégies nationales de développement statistique et la mise en œuvre de ces stratégies. Les participants à la réunion ont, entre autres recommandations dit la nécessité de consacrer dans les législations nationales le rôle de coordination des systèmes statistiques nationaux dévolu aux bureaux nationaux de statistique, d'établir des calendriers intégrés de collecte des données statistiques nationales dans le cadre de programmes pluriannuels de développement statistique et d'organiser un cadre sous-régional d'échange de meilleures pratiques et de données d'expérience.

140. Soucieux de susciter un dialogue intellectuel sur les politiques relatives à certaines questions d'actualité ou en passe de le devenir, le Bureau sous-régional a consacré une manifestation spéciale à la problématique du régionalisme développemental, de la paix et de la transformation économique en Afrique australe, intitulé « *Sub-regional Forum on Developmental Regionalism, Peace and Economic Transformation in Southern Africa* ». Organisé en partenariat avec le Social Science Research Council new-yorkais et en collaboration avec la SADC, cette manifestation a eu lieu à Ezulwini (Swaziland) en septembre 2016. Il a été pour les participants l'occasion notamment d'échanger des vues sur la façon dont le développement interrégional et le système mondial influencent l'ambition de régionalisme développemental en Afrique australe. La déclaration finale issue de cette rencontre énonce de grandes orientations et stratégies tendant à permettre de réaliser et tenir le cap du régionalisme développemental en Afrique australe à l'intention des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des partenaires de développement dans la perspective de la transformation économique de la sous-région. Les fonctionnaires du Bureau sous-régional ont également pu présenter les conclusions préliminaires de leurs travaux de recherche à cette occasion.

141. Consacrée au renforcement des interventions régionales en faveur de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en décembre 2016 à l'invitation de la Communauté d'Afrique de l'Est a permis aux parties prenantes de convenir de la nécessité d'aligner leurs principales initiatives sur les objectifs de l'Agenda et du Programme, de même que sur les instruments du Mécanisme de coordination sous-régionale, tels que l'additif au plan d'activité, le but étant de renforcer la collaboration, les synergies et la cohérence des actions entre les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les partenaires ainsi que de celle pour la Commission de l'Union africaine de dialoguer davantage avec les communautés économiques régionales à l'occasion de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, comme les communautés elles-mêmes le font avec leurs États membres, l'idée étant de rapprocher les interventions des communautés et celles des organisations intergouvernementales du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les parties prenantes sont également convenues de l'opportunité de revoir le plan d'activité (2013-2017) et les modalités opérationnelles du Mécanisme de coordination sous-régionale sous l'optique des priorités actuelles des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, les interventions aux niveaux régional et sous-régional devant trouver expressément place dans le plan d'activité.

142. Le Bureau sous-régional a prêté au Bureau de l'Union africaine en Afrique australe son concours technique à l'occasion de la réunion de coordination consacrée à la stratégie intitulée « *Ratification, Domestication and Implementation of the Legal Instruments Strategy* » tendant à voir ratifier, transposer en droit interne et appliquer tous instruments juridiques. Organisée conjointement par l'Union africaine, la SADC et le COMESA, la réunion qui s'est tenue en Afrique du Sud en novembre 2016, a fait ce constat que la réalisation des objectifs de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ne serait possible que pour autant qu'il soit remédié à toutes carences dans l'application des instruments juridiques régionaux et sous-régionaux. Les participants ont donc convenu de l'impératif d'arrêter une stratégie coordonnée de suivi de la transposition en droit interne et de l'application des instruments en question. Entre autres recommandations majeures, les participants ont préconisé de proposer aux pays des boîtes à outils sous forme de directives à usage interne, de définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes aux fins de la surveillance des textes, et d'instituer un système de suivi et d'évaluation de la transposition en droit interne et de l'application des instruments juridiques. Le rôle de premier plan joué par le Bureau sous-régional dans la facilitation de la procédure envisagée a été salué dans une lettre de remerciement adressée à la CEA par le Bureau de l'Union africaine en Afrique australe en date du 22 novembre 2016.

H. Planification et administration du développement

143. Le sous-programme consacré à la planification et à l'administration du développement, dont l'exécution est confiée à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), a pour objectif premier d'améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement dans le sens de la transformation économique et sociale de l'Afrique et, à cette fin, de mener des activités de formation et d'autres activités de renforcement des capacités. Les activités de l'Institut s'articulent en programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences, en travaux de recherche sur les politiques et en initiatives de dialogue de haut niveau, le but en étant d'aider les États membres à réaliser l'objectif premier de transformation structurelle de leurs économies et sociétés. Il fournit également des services consultatifs à la demande des gouvernements et organismes publics, et se veut une instance de réflexion originale sur le développement africain.

144. Au cours de l'année écoulée, l'IDEP a vu augmenter le nombre de pays et d'entités infranationales qui ont suivi ses recommandations en adoptant des politiques et mesures de planification du développement ou en lançant des activités dans ce domaine, ce nombre étant passé de 10 à 25, l'objectif fixé pour l'exercice biennal étant de 25. De même, celui des départements et institutions publics, nationaux ou locaux qui appliquent à leurs politiques les nouvelles méthodes de planification et d'analyse recommandées a augmenté, le nombre en étant passé de 30 à 46, l'objectif fixé pour l'exercice biennal étant de 35. De plus en plus nombreux sont également les pays qui utilisent des méthodes nouvelles ou améliorées pour formuler et gérer leurs politiques de développement, leur nombre étant passé de 10 à 27, l'objectif fixé pour l'exercice biennal étant de 25. Une étude d'impact envisagée pour le premier trimestre de 2017 sera l'occasion d'un bilan. En résumé, au cours de la période considérée, 426 fonctionnaires, dont 40 % étaient des femmes (162), ont suivi les cours de formation de l'Institut consacrés à la gestion économique et à la planification du développement et, spécialement à l'acquisition de compétences nécessaires à la formulation, à l'analyse, à l'exécution, au suivi, à l'évaluation et à la négociation d'une série de mesures d'intervention macroéconomiques et sectorielles intéressant le genre, la politique économique pour l'emploi, la gestion de la dette publique, l'intégration régionale, la politique commerciale, la politique industrielle, la politique agricole, la politique des ressources minérales, la migration et la population, la politique énergétique, la planification du développement, l'analyse des données et la modélisation microéconomique, la politique sociale, la jeunesse et l'emploi, les investissements fonciers, la gouvernance des ressources minérales, la problématique

du genre et de l'environnement, et la gestion des ressources naturelles. Fidèle à sa vocation de centre de formation des compétences susceptibles d'être immédiatement utiles aux États membres aux fins de l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, l'IDEP propose un nouveau cours consacré à la mobilisation des ressources intérieures et à l'investissement, dont un important module consacré aux flux financiers illicites est relié au programme de transformation structurelle de l'Afrique.

145. En complément de ses cours de formation, l'IDEP a organisé des séminaires de développement et des dialogues sur les choix de principe politiques. Au nombre de huit, ceux-ci l'ont été à l'intention d'au total 550 participants venus du continent et d'ailleurs, dont des fonctionnaires, des décideurs, des experts, des universitaires ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Ces séminaires et dialogues ont été l'occasion de séances de réflexion sur l'amélioration des politiques de développement. Axés sur les défis et perspectives de l'entreprise de transformation structurelle, notamment des questions intéressant l'État développementiste, l'industrialisation, le commerce intra-africain, le développement du secteur privé, la politique et la gouvernance foncières, la gestion des ressources naturelles, la fiscalité des ressources minérales, les négociations économiques internationales, la gouvernance d'entreprise et la migration pour le développement, ces séminaires et dialogues voudraient influencer le choix des grandes orientations dans les domaines des ressources minérales, de l'industrie, de l'intégration et du commerce régionaux, de l'agriculture, de la dette publique, des finances publiques, de la mobilisation des ressources et de l'investissement. Ils ont également été pour l'IDEP l'occasion de s'ouvrir à d'autres parties prenantes, permettant à celles-ci de prendre part à l'examen, l'élaboration et l'application des politiques. Le degré de participation de hauts responsables à ces séminaires et dialogues dit assez l'intérêt qu'ils portent à toute réflexion sur les choix de principe politiques et l'influence de ce genre de débats sur la définition des grandes orientations politiques. Exemple de cette dynamique, la table ronde de dialogue organisée par l'IDEP du 2 au 13 mai 2016 sur le thème de la planification sectorielle de l'agriculture sénégalaise, dans le cadre de son cours sur les fondements de la planification du développement, a accueilli de hauts responsables du Ministère sénégalais de l'agriculture qui ont fait part de leur expérience de la question et ont évoqué avec les participants les acquis et difficultés de la planification sectorielle. À l'appui de l'ambition d'un marché unique africain (projet de zone de libre-échange continentale), l'Institut a consacré une table ronde de dialogue aux dispositions préparatoires à l'avènement de la Zone de libre-échange continentale autour de la question « Que reste-il à faire ? », qui a été pour les participants l'occasion d'en envisager l'entreprise et de proposer des solutions aux difficultés suscitées par les négociations et l'instauration de la zone de libre-échange intercontinentale.

146. L'IDEP s'est en outre associé à la Commission de l'Union africaine pour accueillir d'une part une réunion du Comité scientifique de la *Revue africaine de l'intégration et du développement*, les 19 et 20 octobre 2016 et, d'autre part, la première édition du Forum d'évaluation du Programme minimum d'intégration, les 20 et 21 octobre 2016, qui ont été l'occasion de débats sur des questions d'intérêt majeur suscitées par l'intégration régionale et continentale. L'IDEP a également, en collaboration avec le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest diffusé trois publications phares établies par la CEA cette année, à savoir l'édition 2016 du *Rapport économique sur l'Afrique – Vers une industrialisation verte en Afrique*, la quatrième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique – Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale*, et le *profil de pays du Sénégal*. À la suite du lancement du *Rapport économique sur l'Afrique* et des délibérations auxquelles il a donné lieu, les décideurs ont été invités à traduire ses recommandations en actions concrètes. La CEA a été invitée à assurer le suivi des mesures prises à titre individuel par les différents pays et sous-régions. L'Institut a aussi collaboré avec la Division du renforcement des capacités à l'occasion d'une manifestation de haut niveau consacrée au lancement du guide *16 projets*

d'infrastructures pour l'intégration de l'Afrique à Dakar, le 15 décembre 2016, à la demande de M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal.

147. En collaboration avec l'Université de Johannesburg, l'IDEP a procédé à l'inauguration officielle, le 18 avril 2016, du programme de Master of Philosophy in Industrial Policy (maîtrise en politique industrielle) qui a accueilli sa première promotion de 20 fonctionnaires (dont 10 entièrement financés par l'Institut) venus des cinq sous-régions du continent africain. De hauts responsables du Ministère sud-africain du commerce et de l'industrie ont assisté à la cérémonie au nom du Ministre et ont dit la volonté de leur administration à soutenir ce programme inédit dont l'attrait particulier tient en ceci qu'il a pour ambition de doter la prochaine génération de dirigeants africains des compétences et connaissances qui leur permettront pour guider le continent sur la voie de l'industrialisation. Adossé à la science avérée du corps professoral de l'Université, le programme prend en outre directement appui sur les travaux de recherche sur les choix de principe politiques menés par la CEA ainsi que sur la contribution des spécialistes de la Commission. Vu le succès de ce premier programme, on a entrepris d'en négocier un second qui serait consacré à la politique minière et à la gouvernance des ressources minérales, un mémorandum d'accord en cours d'examen étant censé venir l'instituer officiellement.

148. L'IDEP a beaucoup avancé s'agissant de la mise en place d'une plateforme de formation en ligne, ayant chargé sa nouvelle division de la gestion du savoir, de la technologie de l'information et de la communication d'accompagner cette initiative. Il a également chargé un spécialiste de la formation d'évaluer l'intérêt et l'impact de son programme général de formation et de lui proposer une feuille de route qui viendrait lui permettre d'organiser la formation en ligne. Il ressort de cette évaluation que les États membres sollicitent de plus en plus le concours de l'Institut qu'ils apprécient grandement, de sorte qu'ils souhaiteraient voir élargir la portée de ses actions et établir une meilleure parité des sexes parmi les bénéficiaires de celles-ci, attentes auxquelles la mise sur pied d'une plateforme de formation en ligne censée voir le jour à partir de la mi-2017 viendrait permettre de répondre. Parallèlement à ce projet, l'IDEP a collaboré au lancement, le 26 septembre 2016, d'un programme de formation en ligne proposé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Des exemplaires de l'édition 2015 du *Rapport économique sur l'Afrique – L'industrialisation par le commerce*, matière de la formation en question, ont été offerts à cette occasion. On a pu mesurer l'intérêt du rapport, une des publications phares de la CEA, au nombre de personnes qui se sont portées candidates à la formation, à savoir 505 (dont 340 pour l'anglais et 165 pour le français), seules 250 places (également réparties entre les deux langues) étant disponibles. Soucieux de répondre à cette soif de connaissances, l'IDEP a entrepris de numériser sa bibliothèque riche en ressources et publications remontant aux années 60. Il a achevé la première phase de cette entreprise, à savoir le catalogage, l'indexage et le tri préalables des pièces propres à être numérisées, ayant recensé plus de 400 000 pages de documents historiques à numériser pour être ainsi rendues accessibles au public. Étant donné le volume des pièces à traiter, la seconde phase, c'est-à-dire la numérisation à proprement parler, devrait occuper la plus grande partie de 2017.

149. L'IDEP ne cesse de s'imposer dans le réseau collaboratif de centres d'excellence du continent regroupant universités, centres de recherche, groupes de réflexion et organisations de la société civile du continent. Pendant la période considérée, il a signé, par le truchement de la CEA, des accords de partenariat avec l'Institut Africain de droit international et l'Université de Genève. Il a également entrepris de resserrer ses liens de collaboration avec le Macroeconomic and Financial Management Institute for Eastern and Southern Africa, la fondation Open Society Initiative for West Africa, le Parlement panafricain, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et l'Université du Massachusetts à Amherst. Il a par ailleurs à son actif plusieurs collaborations avec l'Université de Manchester et l'Université de Tsinghua en Chine.

I. Politiques de développement social

150. Ce sous-programme qui a pour mission d'apporter aux États membres le concours nécessaire pour arrêter des politiques et stratégies ciblées afin de mettre en œuvre un programme de développement inclusif, équitable, humain et social., a aidé à donner au développement social la place qui lui revient aux niveaux régional, sous-régional et national, venant appuyer dans ce domaine les programmes mondiaux et continentaux, à savoir le Programme 2030 et l'Agenda 2063, en menant des travaux d'analyse et de recherche, en prêtant des services consultatifs sur demande, en confectionnant des produits du savoir de qualité, en aidant les pays à renforcer leurs capacités, en suscitant la réflexion touchant les choix de principe politiques et l'adhésion à telles ou telles politiques et en concourant à renforcer des systèmes de données.

151. Les activités menées et les principaux résultats obtenus par le sous-programme en 2016 peuvent se ranger sous six rubriques.

1. Analyse, recherche et appui technique

152. Le sous-programme a mené deux études sur le coût de la faim en Afrique au Ghana et au Tchad dans le cadre d'un vaste projet exécuté en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, études qui ont suscité un intérêt et des débats vifs parmi les décideurs et les différentes parties prenantes dans les deux pays autour des solutions à la problématique de la sous-nutrition.

153. Le sous-programme procède au troisième examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement la Commission du développement social ayant, à sa cinquante-quatrième session, demandé aux entités compétentes d'aider les pays à se donner les moyens de faire le point de la mise en œuvre du Plan d'action tous les cinq ans.

154. Vu la place et le rôle crucial des personnes âgées dans la réalisation du dividende démographique en Afrique, le sous-programme a établi un rapport de recherche sur le vieillissement et le développement dans les petits États insulaires en développement de Cabo Verde, de la Guinée-Bissau, de Maurice et de Sao Tomé-et-Principe.

155. Le sous-programme a mis en route un certain nombre d'initiatives tendant à permettre de tirer avantage des possibilités de la migration internationale en Afrique et d'en relever les défis la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, réunie à Addis-Abeba en mars et en avril 2016 ayant adopté une résolution tendant à voir créer un groupe de haut niveau sur les migrations, dont le secrétariat sera créé au sein de la Division des politiques de développement social de la CEA la Commission étant par ailleurs occupée à mettre au point un programme global sur les migrations adossé à une optique véritablement africaine.

156. Étant donné la structure actuelle de la population africaine et telle qu'envisagée pour les 50 prochaines années, la Division des politiques de développement social de la CEA entreprend en collaboration avec les États membres de « ne laisser personne de côté » au nom du principe de l'inclusivité, envisageant le dividende démographique sous l'angle des inégalités socioéconomiques et sexospécifiques, le but étant d'en tirer tout le parti possible, notamment :

a) En apportant au Sous-Comité de l'Union africaine chargé du service public, des collectivités locales, du développement urbain et de la décentralisation, et plus particulièrement au Sous-Comité chargé du logement et du développement urbain, un concours, le but étant de lui permettre d'arrêter une position commune africaine en matière d'habitat et d'établissements humains durables. Lors de leur Conférence au sommet les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu le rôle que la CEA jouait s'agissant d'aider à créer un cadre de coordination de la contribution africaine au processus découlant de la Conférence des Nations Unies sur le logement

et le développement urbain durable (Habitat III) et accueilli favorablement la position commune africaine ;

b) En pilotant l'entreprise d'évaluation régionale du Nouveau Programme pour les villes adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en octobre 2016, la Division ayant établi le Rapport régional africain sur Habitat III en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et organisé des consultations avec des experts nationaux et d'autres parties prenantes à cette occasion ;

c) En effectuant des travaux de recherche et établissant des produits de savoir sur l'industrialisation et l'urbanisation à l'occasion de l'établissement de l'édition 2017 du Rapport économique sur l'Afrique, qui analyse les moteurs, catalyseurs et leviers de l'urbanisation et de l'industrialisation, l'idée étant de permettre d'arrêter des recommandations de politique générale. Rapport qui sera présenté aux ministres africains des finances de la planification et du développement économiques en mars 2017 ;

d) En concourant à l'examen technique du Programme prioritaire quinquennal sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, la contribution de la CEA ayant été bien accueillie par la Commission de l'Union africaine.

2. Élaboration d'outils, de manuels et de lignes directrices

157. Dans le cadre de l'élaboration de produits du savoir de qualité, la CEA a publié trois rapports sous-régionaux sur l'Indice africain de développement social pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord fort bien accueillis par les hauts responsables gouvernementaux des États intéressés et des parties prenantes et largement médiatisés aux niveaux national, sous-régional et régional, les travaux de la CEA ayant ainsi gagné en prestige et influence. Les décideurs ont trouvé les rapports fort instructifs et utiles aux fins de la définition des grandes orientations de leurs politiques en matière de développement inclusif.

158. Le Guide opérationnel pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014 propose aux États membres des orientations claires et précises à cette fin.

3. Concertation, sensibilisation et partenariats

159. Organisé conjointement avec la Société internationale pour le développement, le forum politique régional sur la lutte contre les inégalités dans le contexte de la transformation structurelle en Afrique, auquel ont pris part des participants venus d'Afrique et d'ailleurs se voulait une contribution au dialogue sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, l'un et l'autre mettant fortement l'accent sur la lutte contre la pauvreté.

160. La CEA confectionne un certain nombre d'outils de communication et de diffusion suscités par l'Indice africain de développement social, dont un site Web, une application mobile, une plateforme et un forum en ligne, censés permettre de mieux faire connaître et de susciter le débat politique autour de la problématique de l'inclusion et de l'égalité en Afrique, ces outils étant censés devenir opérationnels courant 2017.

4. Renforcement des capacités

161. Des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres institutions panafricaines ayant demandé à la CEA de les aider à se donner les moyens d'appliquer l'Indice africain de développement social, la Division des politiques de développement social a organisé des cours de formation spécialement conçus à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux botswanais, kényans et mauritaniens. Elle a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de membres du Parlement panafricain, du secrétariat du NEPAD et du secrétariat du COMESA et dispensé un module de formation consacré à l'Indicateur africain de développement

social à l'intention de cadres supérieurs et intermédiaires et de planificateurs du développement de 20 pays dans le cadre d'un cours sur les politiques sociales organisé par l'IDEP.

162. Venues rehausser le prestige et l'intérêt des travaux de la CEA, ces activités de formation auront pour effet de multiplier les demandes d'assistance technique émanant de différents clients, notamment des États membres et des communautés économiques régionales, en matière d'évaluation de l'exclusion humaine, la CEA ayant ainsi gagné en influence politique, crédit et faveur auprès des États membres. Par exemple, le Kenya a l'intention d'utiliser l'Indicateur africain de développement social pour guider ses programmes de décentralisation fiscale au niveau infranational et affecter des ressources aux domaines de priorité. Le Botswana a également fait part de son intention s'inspirer de l'Indicateur pour arrêter son plan national à l'horizon 2036, en chantier notamment face aux défis de développement social identifiés dans l'Indicateur.

163. La CEA aide cinq États membres (Cabo Verde, Cameroun, Maroc, Ouganda et Zambie) à se doter des capacités nécessaires pour arrêter et mettre en œuvre des stratégies et politiques de promotion de villes inclusives et durables, le but étant de donner aux décideurs les moyens de faire une place à l'urbanisation dans les stratégies de développement nationales, en tirant parti de toutes expériences et pratiques optimales recensées en Afrique et ailleurs dans le monde.

5. Renforcement des systèmes de données

164. L'objectif étant de pourvoir au suivi de l'exécution des responsabilités mises à la charge des États membres s'agissant des objectifs concernant les villes et établissements humains résultant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la cinquième réunion de la Commission africaine de statistique a adopté à l'unanimité une recommandation tendant à voir établir au sein de la CEA un Programme africain de données et statistiques relatives à l'urbanisation, le but étant de donner aux pays les moyens d'harmoniser les concepts, indicateurs et méthodologies d'urbanisation et de produire et d'analyser des données et statistiques l'urbanisation aux fins de la planification et de la définition de politiques meilleures en Afrique.

165. Une initiative lancée dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, tend à permettre de réunir et produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre sur le continent africain. Le groupe de travail sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre, composé de membres de la CEA, de l'Organisation internationale du travail, de la BAD et de la Commission de l'Union africaine est censé établir des rapports semestriels sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique. Paru en 2016, le premier rapport a été largement diffusé parmi les principales parties prenantes.

6. Projets du Compte de l'ONU pour le développement

166. Sont présentés ci-après des projets de renforcement des capacités exécutés au titre du Compte pour le développement :

1. Un projet de trois ans (2014-2017) exécuté conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), vise à définir un ensemble de mesures d'intervention politique en faveur de la jeunesse sous la forme d'une plate-forme interactive en ligne, l'idée étant de proposer aux décideurs toute une panoplie de ressources qui leur permettront de concevoir des politiques inclusives adaptées en faveur des jeunes et en consultation avec ces derniers. Cet ensemble de mesures sera mis à l'essai au Kenya, au Mozambique et en Sierra Leone.
2. Un projet de trois ans axé sur les politiques et programmes publics de promotion de l'égalité exécuté conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) vise à

doter la Côte d'Ivoire et la République-Unie de Tanzanie des moyens de concevoir et d'exécuter des politiques publiques propres à promouvoir une plus grande égalité socioéconomique.

3. Un projet de trois ans axé sur le suivi des investissements en matière de politiques et programmes de protection sociale et exécuté conjointement avec la CEPALC a donné lieu à trois missions techniques d'évaluation des besoins en Mauritanie, au Mozambique et au Nigéria, deux autres missions étant prévues en 2017.

II. Coopération technique : programme ordinaire de coopération technique et Compte pour le développement

A. Programme ordinaire de coopération technique

167. Le programme ordinaire de coopération technique, qui reste axé sur quatre domaines : politique macroéconomique, intégration régionale et commerce, planification du développement et négociation de contrats sur les ressources naturelles concourt aux résultats obtenus dans le cadre du programme de travail ordinaire de la CEA.

168. On retiendra les réalisations suivantes au titre de la période considérée :

- a) Politique macroéconomique : la CEA a mis au point un Programme d'action pour le Sénégal à la suite d'une mission exploratoire menée en décembre 2015 suivie d'une mission technique menée en mai 2016. Le Directeur de la planification du Ministère de l'économie, des finances et du plan s'est félicité de la coopération avec la CEA en matière de renforcement des capacités.

Au vu des bonnes notes que lui ont valu ses récentes prestations auprès de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales (Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), CEDEAO, IGAD en 2015 et 2016, et SADC), la CEA a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention de hauts fonctionnaires de l'IGAD à Djibouti du 2 au 6 mai 2016. L'atelier a été l'occasion de débattre notamment de la situation actuelle de l'économie africaine, de l'intégration régionale, de l'Agenda 2063 et de son plan décennal de mise en œuvre, des synergies entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, de l'industrialisation, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et du coût des conflits. Par la suite, la CEA débattira avec les hauts responsables de questions touchant l'essor économique des pays membres de l'IGAD l'objectif étant d'approfondir la coopération et l'intégration régionales, et de leur permettre de mieux appréhender les défis de développement de la région et d'arrêter les politiques régionales idoines. La CEA a également mis au point la stratégie de renforcement des capacités de l'IGAD, censée être adoptée par ses États membres.

Le sous-programme tend également à influencer sur les choix de principe en matière de lutte contre les flux financiers illicites. La CEA a aidé à organiser la réunion inaugurale du Consortium pour endiguer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, tenue à Johannesburg, (Afrique du Sud), les 13 et 14 juin 2016 sous la présidence de M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique de l'Union africaine et de la CEA. Le Consortium se veut une plateforme multipartite ayant pour vocation d'exploiter les partenariats noués entre les parties prenantes à la suite de la publication du rapport du Groupe de haut niveau et de tracer les grandes orientations stratégiques des initiatives tendant à réduire les flux financiers illicites en provenance du continent.

L'Union africaine a également demandé à la CEA de prêter son concours technique à Donald Kaberuka, envoyé spécial du Fonds de la paix en examinant toutes solutions propres à permettre aux États membres de mobiliser des fonds pour soutenir le budget de la Commission de l'Union africaine, y compris le Fonds de la paix. Établi par la CEA, le rapport présenté sur la question à la Conférence des chefs d'États et de

gouvernement t de l'Union africaine en juillet 2016 à Kigali vient encore rendre compte de l'influence de la CEA s'agissant des choix de principe majeurs en tant que partenaire stratégique de l'Union africaine.

La CEA a en outre établi des études stratégiques, le but étant de créer et de diffuser des connaissances de nature à concourir à favoriser la transformation structurelle économique et le développement durable du continent. Ces études s'intitulent : Nouveau pastoralisme marginal : conflits et insécurité (2016) et Développement dans la Corne de l'Afrique et au Sahel (2016).

b) Intégration régionale et commerce (industrialisation). Lors de son Sommet extraordinaire, tenu en mars 2015 à Harare, la SADC a approuvé sa stratégie et feuille de route d'industrialisation et réaffirmé l'importance du développement industriel pour la réduction de la pauvreté et l'émancipation économique des populations de la région. La SADC a demandé officiellement à la CEA de l'aider à arrêter un plan de mise en œuvre de ladite stratégie et feuille de route, ce qui, venant prouver que la CEA peut véritablement agir sur les décisions et choix de principe politiques, offre une nouvelle fois à celle-ci l'occasion de donner plus d'écho à son discours sur l'industrialisation au service de la transformation économique du continent

Le secrétariat de la SADC a également sollicité le concours de la CEA pour mettre en place un observatoire régional des technologies de l'information et de la communication qui, se voulant un outil de collecte d'informations dans la perspective de l'industrialisation de l'espace communautaire, sera doté d'une base de données et d'un portail, qui lui permettront ainsi de favoriser l'essor du commerce intra-communautaire. Les services consultatifs et d'appui technique qu'elle a prêtés à l'Angola, à l'Éthiopie, à la Gambie, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et à la Sierra Leone viennent également renseigner sur le crédit politique dont jouit la CEA les États membres faisant volontiers appel à son savoir-faire en matière de commerce et d'industrialisation.

Par ses initiatives de renforcement des capacités la CEA voudrait, en venant leur proposer des éléments d'appréciation solidement fondés, permettre aux décideurs d'arrêter des choix éclairés. En est une bonne illustration le Projet 16-16-16, initiative d'intégration régionale stratégique dans le contexte du Programme de développement des infrastructures en Afrique que viendra compléter une étude sur l'harmonisation des politiques et législations de promotion des investissements dans les infrastructures transfrontières censée proposer un texte de loi type propre à ouvrir le secteur à l'investissement privé.

c) Planification du développement et administration publique : la trentième réunion du Conseil des ministres de la CAE tenu le 29 février 2016, et le dix-septième Sommet des Chefs d'État de la CAE, tenu le 2 mars 2016, ont approuvé la Vision régionale pour la transformation et le développement socioéconomiques, dite Vision 2050. Le Secrétaire général de la Communauté s'est félicité du concours technique et financier inestimable que la CEA a apporté à son organisation pour lui permettant de formuler la Vision 2050. À la suite du succès de cette collaboration, la CAE a demandé à la CEA de l'aider à élaborer sa cinquième stratégie de développement, ce qui a encore été l'occasion de renforcer la collaboration entre les deux institutions

La CEA aide les pays à se définir une ambition nationale. Elle a ainsi aidé le Gouvernement béninois à procéder à l'évaluation de la réalisation de la Vision 2025, préalable à la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel. Cette évaluation ayant été achevée, la nouvelle Vision a été arrêtée et les exécutants identifiés à tous les niveaux. Elle a également aidé la Guinée à définir sa vision de développement à long terme, dite Vision 2040, et à changer la base du calcul du PIB national. Elle a en outre aidé le Sénégal à se donner un programme d'action dans les domaines de la planification et de la statistique.

L'Angola, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria et le Nigéria ont également confié à la CEA le soin de leur confectionner des produits

stratégiques. Cette dernière envisage d'effectuer, à leur demande, des missions exploratoires dans d'autres États membres, dont le Gabon, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe qui ont sollicité son concours à telle ou telle fin.

d) Innovations, technologie et gestion des ressources naturelles en Afrique : la CEA concourt à proposer aux pays africains divers choix de principe en mettant au point des stratégies de création de connaissances et de fourniture d'appui, le but étant de les aider à se donner les moyens de gérer et de mettre en valeur leurs ressources naturelles, en particulier dans le secteur minier.

En exécution de la stratégie de renforcement des capacités de la CEA, le sous-programme a organisé des débats d'orientation qui se voulaient l'occasion pour les États membres de prendre la pleine mesure du fruit de ses investigations et de réfléchir aux choix de principe politiques à retenir. Ainsi, le dialogue de principe consacré aux incidences de l'urbanisation sur la planification nationale du développement en Afrique qu'elle a organisé à Yaoundé du 7 au 9 juin 2016 a permis aux participants de convenir de l'intérêt de faire une place à l'urbanisation dans la planification et les stratégies nationales de développement. En outre, le dialogue de principe sur les risques liés aux investissements dans les projets d'infrastructures transfrontières en Afrique qu'elle a animé à Kigali les 17 et 18 mai 2016 a été pour les participants l'occasion de préconiser de faire une place à part entière aux projets transfrontières dans la planification aux niveaux régional et national et la procédure budgétaire et d'entreprendre d'atténuer tous risques.

169. Le sous-programme a également pris l'initiative d'autres réflexions de haut niveau dans les domaines thématiques relevant du programme ordinaire de coopération technique, dont :

1. L'atelier africain annuel de formation aux négociations économiques organisé à Johannesburg du 5 au 9 décembre 2016, le but étant d'aider les États membres à arrêter une position commune dans perspective de négociations internationales et de donner aux négociateurs africains les moyens d'arracher les meilleurs résultats pour leurs pays et leur région à l'occasion de négociations bilatérales et multilatérales internationales et, partant de promouvoir des politiques et programmes propres à approfondir l'intégration économique africaine ;
2. Un dialogue de principe sur la politique macroéconomique organisé à l'intention de décideurs gambiens du 15 au 17 novembre 2016., le but ayant été de permettre aux intéressés d'appréhender véritablement les défis du développement national gambien et de les préparer à concevoir et arrêter les politiques et stratégies macroéconomiques qui s'imposent ;
3. Un débat d'orientation continental consacré aux difficultés rencontrées par les États africains lors de la négociation de contrats miniers et pétroliers, l'accent étant mis sur les clauses de stabilisation organisé à Douala, (Cameroun), les 26 et 27 octobre 2016 a été l'occasion d'échanges de vue et de données d'expérience entre experts et négociateurs africains, le but étant de préparer ces derniers à traiter de questions clés comme les clauses de stabilisation.

B. Compte de l'ONU pour le développement

170. Créé par l'Assemblée générale en 1997 et financé sur le budget ordinaire de l'Organisation, le Compte de l'ONU pour le développement offre une plateforme commune aux activités de coopération technique de 10 organismes du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (le Département des affaires économiques et sociales, cinq commissions régionales des Nations Unies, la

CNUCED, le PNUE, ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime).

171. Le Compte pour le développement a pour vocation de financer des projets de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires du programme de l'ONU en matière de développement en faveur des pays en développement et en transition. Ces projets se veulent le prolongement logique des activités d'ordre normatif et politique des entités d'exécution chargées du suivi de conférences et sommets des Nations Unies consacrés aux questions économiques et sociales. Il encourage les organismes des Nations Unies à collaborer étroitement à l'exécution de projets innovants, stratégiques, multisectoriels, régionaux ou interrégionaux, en faisant principalement appel aux ressources techniques, humaines et autres disponibles dans les pays bénéficiaires.

172. Source essentielle de financement d'appoint au budget ordinaire de la Commission, le Compte pour le développement a permis à la CEA de continuer en 2016 d'exécuter ses 12 projets opérationnels en faveur de plus de 35 États membres, le but étant d'aider ces derniers à se doter de politiques nationales axées sur les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique).

173. Plus précisément, ces projets opérationnels en cours d'exécution ont permis à la CEA de rassembler des renseignements dans des domaines essentiels pour l'entreprise de transformation de l'Afrique, comme le développement de chaînes de valeur agricoles compétitives, l'utilisation d'énergie renouvelable, le fonctionnement efficace du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'aptitude des gouvernements africains à négocier des contrats miniers viables, équitables et transparents. Ces projets ont également été pour la CEA l'occasion de créer des connaissances à la faveur de travaux de recherche de fond et d'expériences pratiques dans le domaine de la planification du développement et de produire des données fiables permettant de renforcer les systèmes africains d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

174. La CEA a mis au point en 2016 au titre du Compte pour le développement sept nouveaux projets tendant à aider les États membres à se doter de moyens d'intervention de nature à leur permettre de pourvoir en toute cohérence à la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux.

175. De plus, la Section d'évaluation a collaboré avec des sous-programmes et des consultants indépendants, à l'occasion de l'évaluation de deux projets exécutés au titre du Compte pour le développement, tendant l'un à organiser le financement innovant de mécanismes de promotion de l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables et l'autre à donner aux décideurs africains les moyens de faire une place à la réduction des risques de catastrophe naturelle à l'occasion de leurs choix de principe. Il ressort de cette évaluation qu'ayant été bien conçus, les projets avaient atteint leurs objectifs et que l'un et l'autre et tous projets similaires futurs auraient gagné à être plus sensibles à la problématique du genre.

176. Ainsi qu'il est dit au chapitre sur les statistiques, la CEA a fait le bilan à mi-parcours d'un projet au titre du Compte pour le développement tendant à former les pays africains à l'utilisation de technologies mobiles aux fins de la collecte de données susceptibles d'éclairer leurs décisions et choix de principe, bilan d'où il ressort que le projet avait permis aux offices nationaux de statistiques des six pays concernés de gagner en moyenne de 20 à 40 pour cent en rapidité dans la collecte et la transmission de données et que le volet renforcement des capacités dudit projet avait permis aux entités compétentes de gagner en efficacité, gage de viabilité des acquis au-delà de la durée de vie du projet.